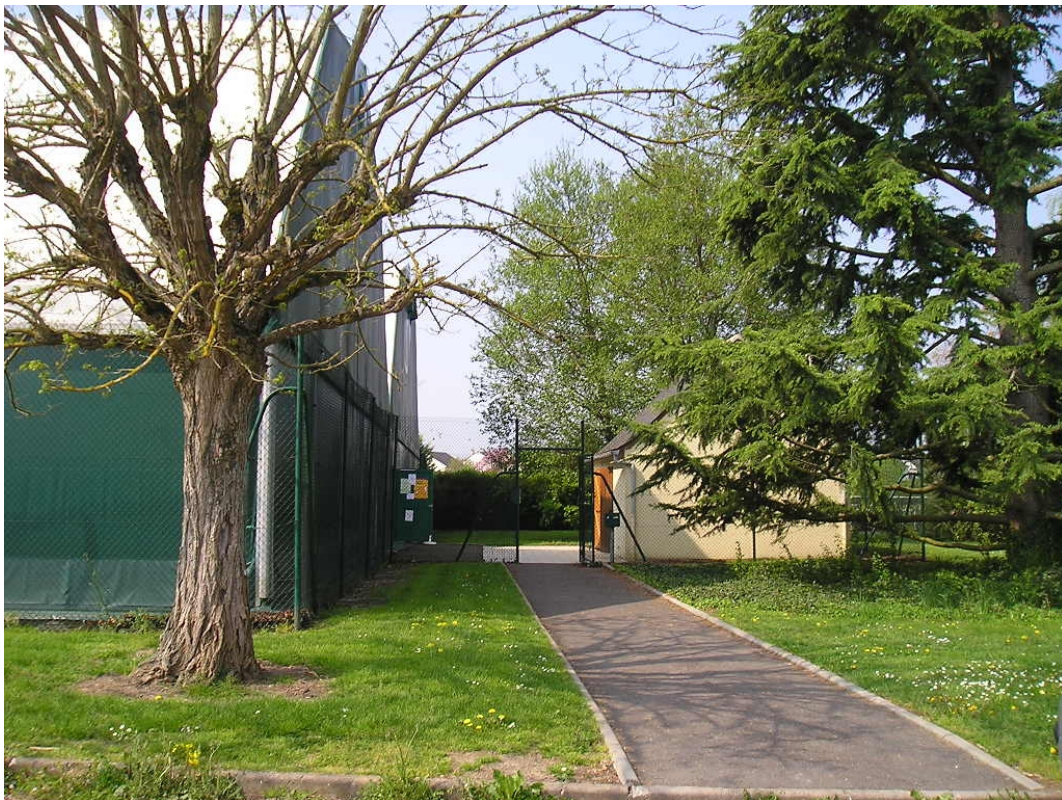


Développement du club de tennis de Luynes en Indre-et-Loire (37)

Aménagement et amélioration de son accessibilité



Club de tennis de l'ASLuynes

PIOCHON Charlotte - Ecole d'ingénieur 1ère année
Projet individuel - Mai 2009

Développement du club de tennis de Luynes en Indre-et-Loire (37)

Aménagement et amélioration de son accessibilité

**Ecole polytechnique de l'Université de Tours
Département Aménagements
35, allée Ferdinand Lesseps
37 200 TOURS
02 47 36 14 52
Tuteur : SERRHINI Kamal**

**PIOCHON Charlotte
Ecole d'ingénieur 1ère année
Projet individuel - Mai 2009**

Sommaire

Remerciements.....	5
Introduction.....	7
Partie 1 : Analyse communale de Luynes.....	8
1. Présentation de la commune.....	8
2. Histoire de la commune.....	9
3. Structure communale et analyse morphologique.....	10
4. Luynes : une commune en essor.....	13
5. Les pratiques de déplacement.....	16
6. Commune appartenant à la communauté d'agglomération Tour(s)plus.....	17
Partie 2 : Diagnostic.....	22
1. Le club de tennis de l'ASLuynes.....	22
2. Connexion du club au reste de la commune et accessibilité.....	38
3. Caractéristiques du site et ses contraintes.....	33
Partie 3 : Enjeux et propositions d'aménagement.....	37
1. Enjeux.....	37
2. Améliorer l'accessibilité du pôle scolaire et sportif et favoriser les modes de circulation douce.....	39
3. Propositions d'aménagement pour le club de tennis.....	49
Conclusion.....	56
Bibliographie.....	57
Table des illustrations.....	58
Table des matières.....	61
Annexes.....	62

Remerciements

Je tiens à remercier particulièrement les personnes suivantes pour le temps qu'elles m'ont accordé et les renseignements qu'elles ont pu m'apporter :

- M^r SIROTTEAU Benoît, responsable de l'urbanisme à la Mairie de Luynes
- M^r SELLIER Alain, adjoint au maire de Luynes, chargé des sports et loisirs – culture
- M^r CHMIELEWSKY Pascal, conseiller délégué chargé de la vie économique, membre des commissions aménagement - environnement et développement, sports et loisirs - culture et membre titulaire de la commission d'appel d'offres, également président de la section tennis de l'ASL
- M^r MALZOPPI Guy, conseiller délégué chargé des nouvelles technologies et du développement durable et membre des commissions enfance et jeunesse, aménagement - environnement et développement durable, sports et loisirs – culture.
- M^{me} ROUSSEAU Patricia, membre du bureau de la section tennis de l'ASL
- M^{elle} GILBERT Sophie, moniteur diplômé d'Etat du club de tennis de Luynes
- M^r SERRHINI Kamal, maître de conférence et enseignant du département Aménagement de l'école Polytechnique de l'Université de Tours
- Tous les adhérents du club de tennis de Luynes ayant participé à l'enquête

Ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à ce projet, pour leurs conseils et leurs renseignements.

« Le respect de l'environnement est l'un des grands projets de l'Humanité pour le XXI^{ème} siècle (...) le sport doit y jouer ce match déterminant pour les générations de demain. »

Chapitre 3, Objectif 14 de l'Agenda 21 du sport français
en faveur du développement durable

Luynes, commune ligérienne d'Indre-et-Loire connaît une croissance démographique et économique depuis les années 1970. C'est une ville touristique de part son riche patrimoine naturel et historique mais c'est aussi un pôle d'emplois, principalement tertiaires, en proche périphérie de Tours. Avec plus de 5300 habitants, c'est également une ville dynamique par sa vie associative. L'association sportive de Luynes, regroupant plusieurs sections, participe activement à la vie de la commune. La section tennis, en plein essor depuis les années 1990, voit aujourd'hui ses infrastructures atteindre leurs limites pour assurer la bonne dynamique du club à long terme, dont l'activité est très majoritairement tournée vers l'apprentissage des jeunes. La commune et Tour(s)plus, la communauté d'agglomération tourangelle dont Luynes fait partie, attachent actuellement une grande importance au développement des activités culturelles et de loisir. Dans cet optique, il semble important de pouvoir répondre à la demande du public luynois, mais aussi des communes rurales voisines. Ainsi, le projet de développement du club de tennis, à travers l'aménagement de nouvelles infrastructures est à envisager. D'autre part, dans le soucis de développement durable, l'amélioration de l'accessibilité du club par des moyens de transports alternatifs à la voiture et non polluants semble nécessaire. En particulier, la création d'un réseau cyclable, qui pourra bénéficier à un public plus large que les adhérents du club de tennis, est à envisager.

Dans une première partie nous analyserons la commune, nous verrons son histoire, son évolution, sa structure et ses pratiques de déplacements, ainsi que les projets la reliant à l'agglomération. Dans une seconde partie, nous ferons le diagnostic du club de tennis, nous étudierons sa situation, ses connexions avec le reste de la commune, son accessibilité et les contraintes du site. La troisième partie présentera les aménagements à réaliser concernant l'extension du club et l'amélioration de son accessibilité afin de répondre aux différents objectifs.

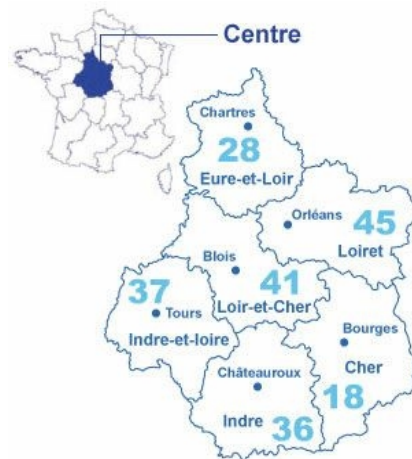
Partie 1 : Analyse communale de Luynes

1. Présentation de la commune

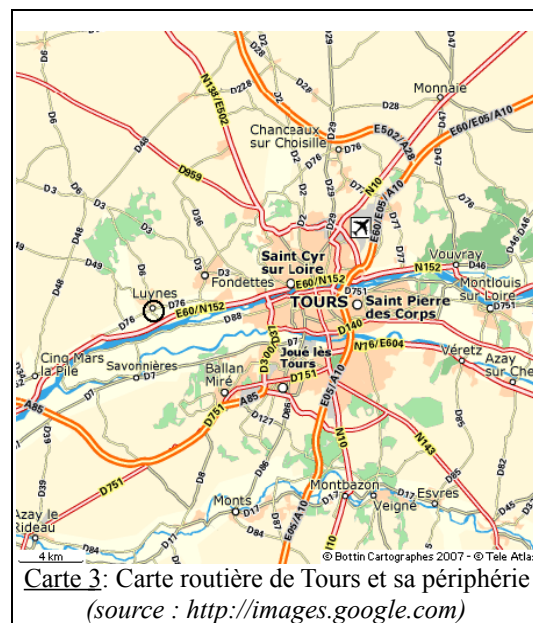
La commune de Luynes, chef-lieu de canton, se situe en région centre, dans le département d'Indre-et-Loire, à 11km à l'Ouest de Tours. Elle couvre une superficie de 3401 hectares. Elle est délimitée par la Loire au Sud et encadrée par les communes de St-Etienne-de-Chigny à l'Ouest, Pernay au Nord et Fondettes à l'Est. Ses principales voies de communication routières sont la RN152, longeant la rive droite de la Loire (axe Est-Ouest), et les départementales RD49, RD6 et RD76 (axes Nord-Sud).



Carte 2: Département d'Indre-et-Loire (source : <http://images.google.com>)



Carte 1: Localisation de la région Centre et ses départements sur le territoire français (source : <http://images.google.com>)



Carte 3: Carte routière de Tours et sa périphérie (source : <http://images.google.com>)

La commune, surtout rurale et agricole il y a encore quelques dizaines d'années est devenue un espace également urbain : elle compte 5386 habitants (INSEE, 2005) et offre plus de 1300 emplois, surtout tertiaires. Sa croissance démographique est positive depuis les années 1970. Luynes est aussi un pôle touristique de par son riche patrimoine naturel et bâti.

En janvier 2001, Luynes a intégré la Communauté d'Agglomération Tour(s)Plus, créée le 1er janvier 2000 et regroupant un total de 14 communes tourangelles.

2. Histoire de la commune

Les traces les plus anciennes du passage de l'homme sur les terres de Luynes remontent bien avant JC. A partir du I^{er} siècle, un habitat important s'est développé sur le haut du plateau, en bordure du coteau dominant la Loire, un des vestiges les plus importants est un aqueduc datant du II^{ème} siècle. Au tout début du Moyen-Age, le site est christianisé par l'érection d'un prieuré et d'une paroisse dédiés à Saint Venant. Puis vers le X^{ème} siècle, un seigneur s'installe et prend le nom de sire de Maillé. Un premier château est bâti et une seconde paroisse est fondée dans le creux du vallon. Après des destructions lors de conflits divers, un second château est reconstruit dès le XII^{ème} siècle. Les sires de Maillé reçoivent le titre de baron. Au XV^{ème} siècle, très proches de la famille royale, ils aménagent dans leur château un logis moderne en brique, ils font bâtir une collégiale qui devient la troisième paroisse dédiée à Notre Dame. Puis des halles sont construites au centre du village et de riches marchands aménagent de belles demeures à pans de bois. L'aqueduc romain, le château aujourd'hui inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, les halles et les maisons du XV^{ème} sont les témoins de l'histoire de la ville.



Photo 1: Aqueduc gallo-romain de Luynes (source : <http://mairie.pagespro-orange.fr/luynes>)



Photo 2: Maisons à pans de bois du XV^{ème} siècle (source : <http://mairie.pagespro-orange.fr/luynes>)



Photo 3: le Château de Luynes, point culminant de la commune (source : <http://mairie.pagespro-orange.fr/luynes/>)

Pendant la Renaissance, la baronnie de Maillé devient le siège d'un comté. Des ouvertures sont percées dans les murailles du château et sous la protection des comtes de Maillé, des marchands passementiers viennent se réfugier loin des troubles des guerres de religion. En 1619, le comté est acheté par Charles d'Albert de Luynes, favori de Louis XIII. Ce dernier fait de la terre un duché auquel il donne le nom de Luynes en l'honneur du nouveau seigneur. La ville s'enrichit grâce au commerce de la passementerie. Un hôpital, encore visible, et un couvent, détruit à la Révolution, sont construits. Le château médiéval est réaménagé. A partir du XVIII^{ème} siècle, la ville connaît un déclin lié à la disparition progressive de l'industrie de la soie. Sa population chute peu à peu. Luynes connaîtra un nouvel essor démographique à partir des années 1970, avec l'implantation de quelques usines. La ville commencera alors à s'étendre sur le haut du plateau.

Finalement, la trame urbaine est cohérente et s'organise à partir de l'église, de la Halle et de la Mairie. Historiquement calé sur les lignes directrices du paysage, le centre historique de Luynes s'est développé en cohérence avec son environnement, ceci produisant un typique village ligérien, dans le val et adossé au coteau.



Photo 5: Les Halles (source : <http://mairie.pagespro-orange.fr/luynes/>))



Photo 4: l'Eglise Sainte-Geneviève de 1874 (source : <http://mairie.pagespro-orange.fr/luynes/>))

3. Structure communale et analyse morphologique

a) Typologies urbaines

Le mode d'occupation du sol fait apparaître globalement trois types d'organisation du bâti :

- L'habitat ancien groupé : au centre-bourg et en pied de coteau au nord de la D76.
- Les extensions du bourg : il s'agit d'un habitat de type pavillonnaire, de faible densité, où prennent place quelques opérations ponctuelles de logements collectifs.
- Un habitat diffus sur le plateau, organisé en hameaux.

Cf Carte 4 : Les entités paysagères

Le centre-bourg regroupe, en contrebas du château et autour de l'église, un bâti ancien de deux styles architecturaux qui cohabitent harmonieusement : les constructions médiévales (tendance

XV^{ème} siècle) et plus nombreuses, les constructions héritées de l'architecture classique (XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles). Le tissu urbain y est assez dense et le bâti structure les voies. La forme d'habitat le plus ancien se trouve en pied de coteau, au Nord de la D76. Il s'agit d'habitations troglodytiques, creusées dans le banc de pierres calcaires. Souvent prolongées ou complétées par des éléments bâtis plus traditionnels dont les formes sont très hétérogènes. L'organisation est linéaire et le maillage s'étiole en s'éloignant du bourg.



Photo 6: Maison troglodyte (source : <http://mairie.pagespro-orange.fr/luynes>)



Photo 7: Maison troglodyte (source : <http://mairie.pagespro-orange.fr/luynes>)

Durant les années 1970, Luynes a connu une urbanisation importante sous forme d'éventail au Nord et à l'Est du bourg. Un habitat de faible densité, de type pavillonnaire s'est développé. Les lotissements regroupent en grande majorité des maisons individuelles de type R+1 plus ou moins en retrait de la voirie, ce qui entraîne une assez mauvaise lecture de la structure urbaine et l'apparition d'espaces publics « non-vécus ». Principalement regroupés en trois ensembles, ces lotissements sont reliés au centre par trois voies pénétrantes, en forme d'entonnoir. Mais les extensions de bourg, ayant profité d'un site exempt d'obstacles physiques qu'est le plateau pour se développer en satellites, se retrouvent sans réel lien avec le centre mise à part ces voies. Progressivement, ces satellites se sont alors appuyés sur trois centres secondaires, formés par le regroupement d'équipements publics, de services et d'activité :

- le pôle administratif et de santé au Nord du bourg, regroupant gendarmerie, Trésor public, Centre de soins, Maison de retraite
- le pôle commercial au Nord-Ouest du bourg, composé de la zone industrielle et économique « Le Chapelet » (Z.I n°3)
- le pôle scolaire et sportif entre le bourg et le précédent pôle, regroupant école primaire, collège, gymnase, stade, piscine



Photo 8 (a,b,c): Pôle scolaire et sportif : la piscine, le stade et le collège (source : <http://mairie.pagespro-orange.fr/luynes>)

Cf carte 4 : calque Sites stratégiques

L'habitat diffus sur le plateau est essentiellement le fait d'exploitations agricoles et de maisons rurales vernaculaires. Récemment, quelques maisons individuelles se sont implantées ponctuellement dans les petits hameaux préexistants.

b) Les espaces publics

Luynes dispose de nombreux espaces publics. Les plus importants se situent dans le centre-bourg et témoignent de son riche passé historique. Formé par le dégagement des habitations, sous forme de parvis, placette ou ruelle, ils sont souvent à des lieux stratégiques tels des carrefours, ou devant des édifices symboliques, en parvis. Lieux de rencontre propices aux échanges, ils sont généralement investis par les petits commerces, services ou équipements publics et dynamisent l'activité.



Photo 9: Rue pavée du centre-bourg (source : <http://mairie.pagespro-orange.fr/luynes>)



Photo 10: Carrefour du centre-bourg (source : <http://mairie.pagespro-orange.fr/luynes>)

On ne peut malheureusement pas en dire autant des espaces publics créés dans les formes récente d'urbanisation (sur le plateau). Résultant souvent d'opérations de lotissement, ils sont généralement de petite taille et davantage orientés vers l'apport de verdure et la détente. Alors qu'ils pourraient être des lieux d'échanges humains, ils sont au contraire peu fréquentés et sans usage particulier.

Certains des espaces publics sont plus discrets : disséminés sur le plateau, le long des chemins ou au cœur des hameaux, ils font l'objet de soins et de mise en valeur et véhiculent une image idéalisée de la ruralité.

Une charte des espaces publics est en cours d'élaboration. Elle aura pour finalité de valoriser le patrimoine du centre-bourg, de promouvoir et faciliter les cheminements dédiés aux circulations douces, de révéler et mettre en valeur l'identité de Luynes, dans un traitement cohérent et unitaire, tout en étant respectueux du contexte.

c) Les potentiels de régénération et de mutation

Sur l'ensemble de la commune, que ce soit le plateau, les coteaux, le centre historique ou ses extensions, l'objectif général est de limiter l'étalement urbain pour renforcer la trame urbaine et affirmer les pôles de centralité, cela conformément à la loi SRU. Il s'agit alors d'utiliser, de façon parcimonieuse, la densification, la restructuration et la régénération du tissu bâti.

Dans le centre-bourg, le potentiel de régénération ou de mutation est très limité et par conséquent, les aménagements se limitent à quelques interventions pour améliorer le bâti existant.

Par contre sur le plateau, les enjeux sont nombreux. Les trois pôles secondaires doivent être renforcés dans leurs offres en équipement et leur accessibilité, tout en étant le plus attrayant pour les habitants. La remontée du vallon, reliant ces pôles au centre historique, doit être repensée dans un état d'esprit plus urbain, cette réflexion étant notamment menée à travers d'aménagements de voiries, associés au développement des extensions urbaines au Nord du bourg.

d) Objectifs communaux

L'objectif de la commune est de lutter contre l'étalement urbain, par la mise en œuvre d'une politique de développement maîtrisé et reposant sur 3 axes :

- Préserver la qualité de l'environnement et prendre en compte les risques naturels.
- Localiser les nouveaux sites d'urbanisation en cohérence avec l'existant.
- Recomposer et conforter le tissu urbain existant en développant notamment les centralités complémentaires du plateau.

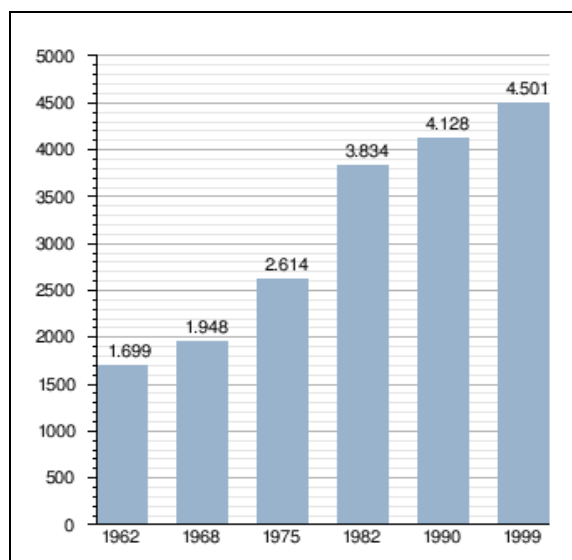
Concernant le troisième axe, les différents pôles de la commune doivent constituer un ensemble bien articulé fédérant la structure urbaine, animant la vie locale et développant la convivialité. Quatre sites stratégiques ont été clairement identifiés : le centre-ville historique et les trois centralités complémentaires (le centre commercial Quartier du Chapelet, le centre scolaire et sportif Avenue du général De Gaulle, et le centre administratif Quartier du Clos Mignot). Ils présentent de véritables potentiels en termes de restructuration et de développement. D'après le PLU, au sein de ces espaces, une attention particulière doit être apportée à la qualité des espaces publics (place, placette, mail, jardin public), à l'offre en équipements et à la mixité des fonctions.

Chaque espace du territoire doit être convenablement irrigué en équipements et en services afin de s'adapter aux besoins multiples d'une population souhaitant pouvoir en disposer sur place. Dans cette perspective, les actions de la commune doivent s'orienter en fonction des 3 objectifs suivants : conforter le dynamisme culturel, renforcer les équipements et services spécifiques et satisfaire les besoins et attentes en matière d'équipements sportifs, environnementaux et de loisirs.

4. Luynes : une commune en essor

a) Une croissance démographique soutenue

Luynes connaît une croissance démographique soutenue : entre la fin des années 60 et 1999 sa population a été multipliée par 2,5 pour atteindre 4502 habitants (sans double compte). Elle recense 5386 habitants en 2005. Après avoir connu une hausse importante dans les années 70, sa croissance démographique est régulière depuis 1982, la population augmentant d'environ 1% chaque année. La commune doit sa croissance au desserrement urbain de ces dernières années et à sa situation sur l'axe de développement de l'agglomération de Tours, ce développement étant proportionnel à la proximité avec Tours. Ainsi, son dynamisme démographique est porté par les mouvements migratoires témoignant de son attractivité résidentielle. La part de sa croissance issue du solde naturel est négative, cas de seulement deux communes de Tour(s)plus.



Graphique 1: Evolution de la population luynoise entre 1962 et 1999 (source : INSEE)

	Taux de variation annuel (%)	Taux de variation dû aux mouvements naturels (%)	Taux de variation dû aux mouvements migratoires (%)
1968-1975	4,26	-0,5	4,76
1975-1982	5,6	-0,85	6,45
1982-1990	0,93	-0,61	1,54
1990-1999	0,97	-0,45	1,42

Tableau 1: Taux de variation de la population luynoise entre 1968 et 1999 (source : INSEE)

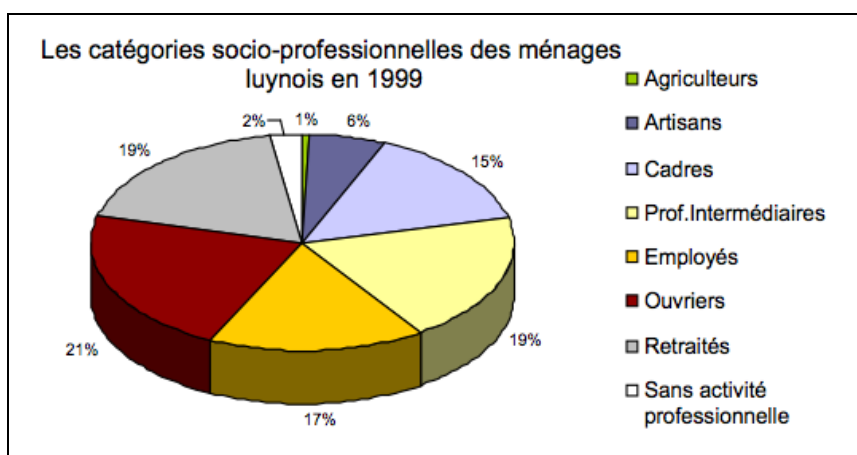
Un vieillissement accentué de la population luynoise est à noter. Avec 21% de plus de 60 ans et une part importante de plus de 40 ans, la population est assez âgée pour une commune périphérique. Son vieillissement se trouve accentué par un départ des 20-30 ans, phénomène observé dans la majorité des communes périurbaines mais qui s'avère cependant relativement modéré au sein de Luynes. Au contraire, de nouveaux jeunes habitants viennent s'installer à Luynes avec leurs enfants et permettent de compenser cette perte. Si le nombre de ménages a augmenté de 35% entre 1982 et 1999, on observe une réduction significative de la taille de ces ménages, ceux de deux personnes étant majoritaires et le nombre de personnes seules étant en augmentation.

La population active de Luynes a augmenté de 26% entre 1982 et 1999. Cependant, la part importante de personnes âgées sur la commune a pour conséquence une augmentation modérée de la population active par rapport aux autres communes de l'agglomération.

Finalement, dans le cas d'une prolongation de ces tendances dans les prochaines années, la population devrait encore s'accroître et les mouvements migratoires auraient pour effet de ralentir le vieillissement de la population par l'apport de jeunes ménages avec enfants. L'objectif démographique de la commune consiste aujourd'hui à maîtriser sa croissance démographique, en limitant à long terme le nombre d'habitants à 6000, tout en favorisant l'installation de jeunes ménages. Une progression linéaire et contrôlée permettra notamment de gérer au mieux les infrastructures et la programmation des équipements.

b) Une activité économique, touristique et associative

Durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle, grâce à l'extension de l'agglomération tourangelle, Luynes a connu un renouveau démographique mais aussi économique avec l'implantation de plusieurs entreprises. Ces entreprises sont réparties sur le plateau, au Nord du bourg, dans trois zones d'activité. On retrouve la zone industrielle et économique « Le chapelet » et les zones industrielles « Les Pins » et « La grande noue », en remontant vers le Nord. Entre ces zones d'activité et le bourg ancien, trois extensions sous forme de lotissements se sont développées dans les années 1970. De faibles densités, elles s'organisent en éventail. Ces zones d'activité ont donc participé à l'urbanisation de la commune et constituent aujourd'hui les trois pôles d'emplois de la ville en plus du centre-bourg. Ce dernier participe vivement à l'activité économique de la ville : une trentaine de petits commerces et artisans s'ajoutent aux divers services et équipement. Luynes étant chef-lieu de canton, elle abrite les principaux services administratifs : mairie, gendarmerie, poste et centre de secours. Luynes totalise une offre de 1300 emplois dont $\frac{1}{4}$ sont liés à l'industrie et 71% au secteur tertiaire (chiffres datant de 1999), les 4% restant étant partagés équitablement entre l'agriculture et la construction. Cependant, le nombre d'emploi diminue et l'économie est de plus en plus dominée par le secteur public.



Graphique 2: Catégories socio-professionnelles des ménages luynois en 1999
(source : PLU)

Cf Carte 4 : calque Activité économique

D'autre part, Luynes a su valoriser son patrimoine et développer une activité touristique. En effet, la commune renferme un riche patrimoine naturel et architectural. Ses grands espaces boisés, ses vallées, de la Loire et de la Bresme, constituent des lieux de promenade et de détente privilégiés. Quant à son patrimoine bâti, pas moins d'une trentaine d'éléments sont recensés, trois monuments étant classés et quatre étant inscrits. Certains comme le château ou l'aqueduc sont des repères dans le paysage luynois.

Cf Carte 4 : Les entités paysagères et calque Le patrimoine

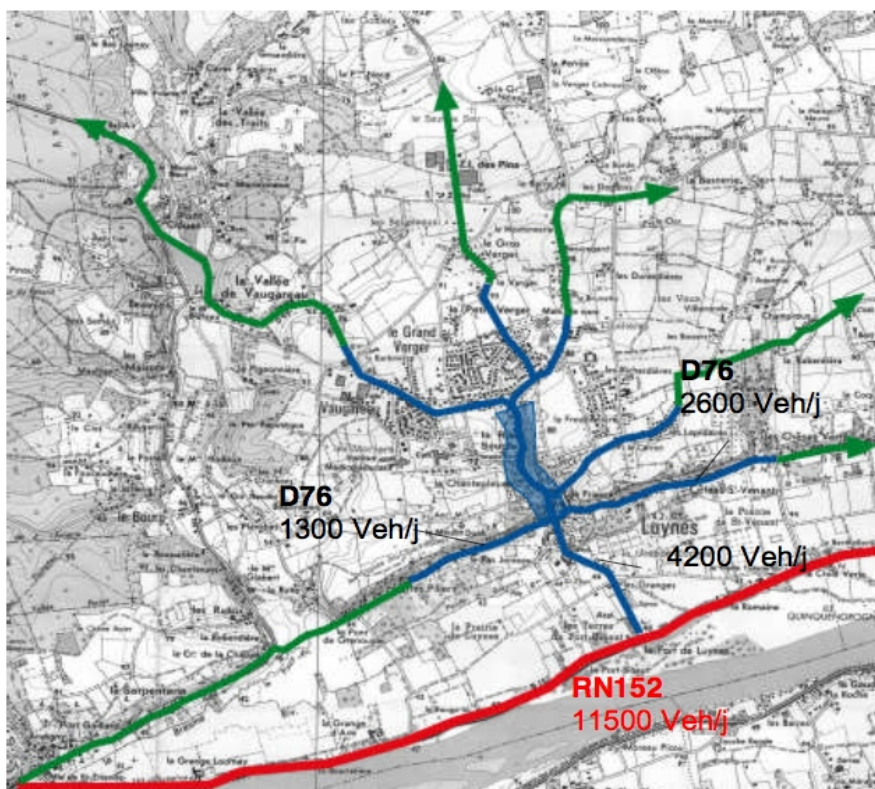
Enfin, Luynes se révèle une ville active par son importante vie associative. De nombreuses activités sportives, culturelles (musique, chorale...) ou de loisir (boule de fort, pétanque, parcours de santé, piscine l'été...) sont proposées par les nombreuses associations luynaises. La promotion de la culture est un objectif majeur pour l'Agglomération tourangelle et les loisirs constituent une activité croissante dans l'emploi du temps des citoyens. L'agglomération a décidé de s'adapter à ces tendances sociétales en développant une politique volontariste en matière d'équipements sportifs et culturels, à laquelle la ville de Luynes participe activement.

5. Les pratiques de déplacement

a) La trame routière

La hiérarchisation de la trame routière de Luynes se compose :

- d'une voie de transit régional, la RN152, qui longe la Loire et relie la commune à l'agglomération tourangelles (en rouge sur la carte)
- de voies intercommunales rurales reliant Luynes à Saint-Etienne-de-Chigny et à Fondettes par la vallée (D76), à Pernay (D6) et à Cléré-les-Pins (D49) par le plateau (en vert et bleu)
- de voies inter-quartiers, dans le prolongement des voies intercommunales, qui relient entre eux les différents secteurs urbanisés de la commune
- des voies de desserte



Carte 4: Trame routière de Luynes (source : PLU)

Des dysfonctionnements majeurs ressortent de cette hiérarchisation. Tout d'abord, l'absence d'une relation fonctionnelle avec l'agglomération tourangelles par le plateau fait que tous les flux d'échanges empruntent la RN152 puis le centre et la rue du Duc de Luynes pour regagner les zones urbanisées du plateau. Ensuite, l'aménagement de la D76 dissuade peu le trafic d'échanges entre Saint-Etienne-de-Chigny, Luynes et Fondettes, aux dépens du caractère patrimonial de cette voie, d'une qualité de vie et d'une sécurité des entrées de Luynes, alors que ces flux devraient se retrouver sur la RN152. D'autre part, le caractère radio-concentrique des voies intercommunales et inter-quartiers qui rayonnent toutes vers le centre et vers l'avenue Paul-Louis Courier, seul barreau Nord-Sud de liaison entre l'urbanisation de la vallée et l'urbanisation du plateau, soulève des problèmes. Enfin, la typologie des espaces publics des extensions récentes (lotissements) donne une place très importante à la voiture et favorise son utilisation en générant des problèmes de sécurité et de qualité de vie.

La conséquence directe est une inadéquation entre la forme des rues du centre et leurs

fonctions actuelles. L'espace public est envahi par la voiture, ce qui provoque une forte baisse de la qualité de vie et une insécurité pour les circulations douces.

b) Pratiques de déplacement

La loi SRU du 13 décembre 2000 insiste sur la mise en cohérence nécessaire croisant urbanisme et déplacements. La prise en compte des déplacements dans chacun des projets urbains devient obligatoire dans une perspective de développement durable.

Avec 1,7 voitures par foyer, taux relativement élevé dans l'agglomération, Luynes est une commune où l'usage de la voiture est très fréquent. Tout d'abord dans les migrations domicile-travail, plus de 2/3 des actifs travaillent en dehors de leur commune et 90% d'entre eux font le trajet en voiture. Ensuite, 40% des jeunes scolarisés ne vont pas à l'école à Luynes et 70% des plus de 16 ans vont à Tours. De manière générale, la place de Luynes en périphérie entraîne de nombreux déplacements en dehors de la ville, principalement en direction de Tours mais aussi d'autres villes périphériques comme Fondettes, Saint-Cyr-sur-Loire ou même Saint-Pierre-des-Corps. Et la majorité de ces trajets se font en voiture.

Cependant à Luynes, les déplacements de proximité sont relativement importants, 62% étant internes à la commune. Et surtout, la marche à pied est très utilisée pour effectuer ces courtes distances, le taux de Luynes étant proche de celui de l'agglomération et nettement au-dessus des autres communes périurbaines. Ceci peut être analysé comme la conséquence directe d'un centre-ville attractif, qui présente une véritable centralité avec des commerces, des équipements et des services groupés, proche de secteurs résidentiels, et qui privilégie la place du piéton. La disposition des équipements sur le plateau (collège, piscine, supermarché...), à proximité de secteurs urbanisés (lotissements) favorisent également les déplacements à pieds.

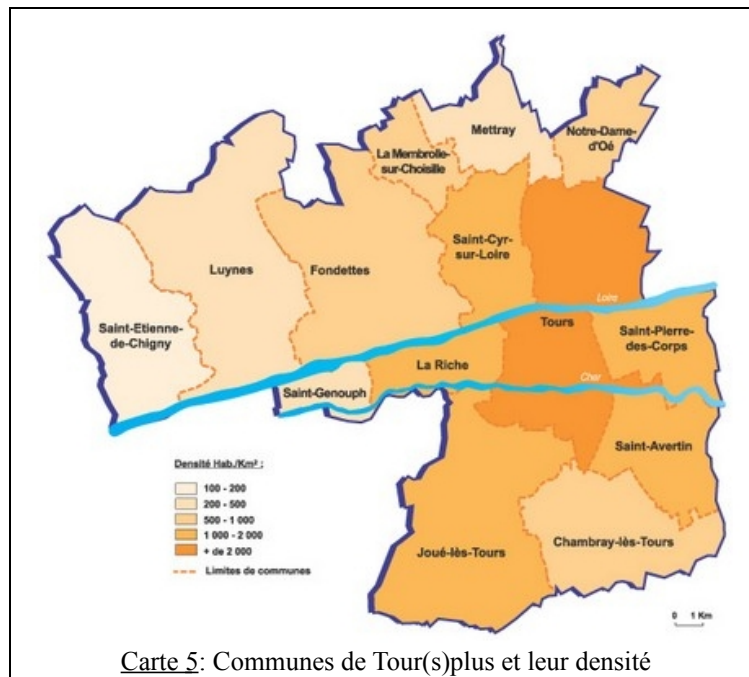
La place du vélo quant à elle s'est extrêmement réduite à Luynes, suivant la tendance générale de l'agglomération. Il semble difficile d'utiliser le vélo pour les grands déplacements tels que ceux en direction du centre de l'agglomération, mais c'est un mode qui pourrait prendre plus d'importance pour les déplacements internes à la commune et même pour les relations avec les communes voisines telles que Fondettes et Saint-Etienne-de-Chigny.

Finalement, Luynes doit continuer à favoriser la marche à pieds pour les courts déplacements et doit maintenant essayer de développer d'autres modes de circulation douce comme le vélo, assez peu utilisé sur la commune.

6. Commune appartenant à la communauté d'agglomération Tour(s)plus

a) Présentation de Tour(s)plus

La communauté d'agglomération Tour(s)plus a vu le jour le 1^{er} Janvier 2000. Elle regroupait à l'époque les communes de Chambray-lès-Tours, Fondettes, Joué-lès-Tours, Larçay, La Riche, Notre-Dame-d'Oé, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Pierre-des-Corps et Tours. Le 1^{er} Janvier 2001, elle s'est élargie par l'adhésion de cinq nouveaux membres : La Membrolle-sur-Choisille, Mettray, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Genouph et Luynes.



La Communauté d'Agglomération, conformément au code général des collectivités territoriales, exerce les compétences suivantes :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- Assainissement
- Gestion des ordures ménagères
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

b) Luynes : un pôle relais entre espace rural et urbain

Localisée en seconde couronne, à l'Ouest de Tours, Luynes est un maillon entre l'espace rural et l'espace urbain, elle se révèle comme un pôle relais de la communauté d'agglomération.

Luynes est un pôle d'emploi. Son économie est de plus en plus dominée par le secteur tertiaire dont les $\frac{3}{4}$ des emplois sont occupés par des habitants de communes de Tour(s)plus. Si 40% sont Luynois, le restant est réparti entre les habitants des communes périphériques. Il s'agit de moins en moins des actifs de Tours, et de plus en plus de ceux des communes périphériques de première et seconde couronnes urbaines, voire de communes plus éloignées à l'Ouest de l'agglomération. Ainsi Luynes joue le rôle de relais entre Tours et les communes rurales de l'Ouest de l'agglomération.

Avec son château et son riche patrimoine naturel et bâti, Luynes est un pôle touristique qui attire de nombreux visiteurs. Elle représente un seuil entre l'espace rural et l'agglomération densément peuplée. Pour cela, Luynes développe un programme de protection et de valorisation de son patrimoine.

Luynes est un pôle d'équipements pour l'agglomération. Ses nombreux équipements administratifs et de santé, sportifs et de loisirs dépassent le simple cadre de l'intérêt communal et représente un intérêt à l'échelle de l'agglomération, voire même pour les petites communes voisines n'appartenant pas à Tour(s)plus. A ce titre, Luynes a pour objectif le renforcement de ses pôles de centralité par l'élargissement de son parc d'équipements.

Plus globalement, Luynes entreprend un vaste programme de développement, de rénovation et de réhabilitation urbaine afin d'harmoniser les espaces publics au fort développement de l'habitat de ces dernières années.

c) Luynes et le Plan de Déplacement Urbain de l'agglomération

Conformément à la Loi SRU, un Plan de Déplacements Urbain (PDU) a été approuvé par l'Agglomération tourangelle le 25 juin 2003. Il s'opère sur un Périmètre de Transports Urbains (PTU) de 21 communes dont Luynes fait partie. Le PDU a pour objectif principal la diminution du trafic automobile et vise l'amélioration de la sécurité de tous les déplacements. Pour y parvenir, les différents moyens de la politique globale des déplacements doivent être mis en cohérence. Ils sont les suivants :

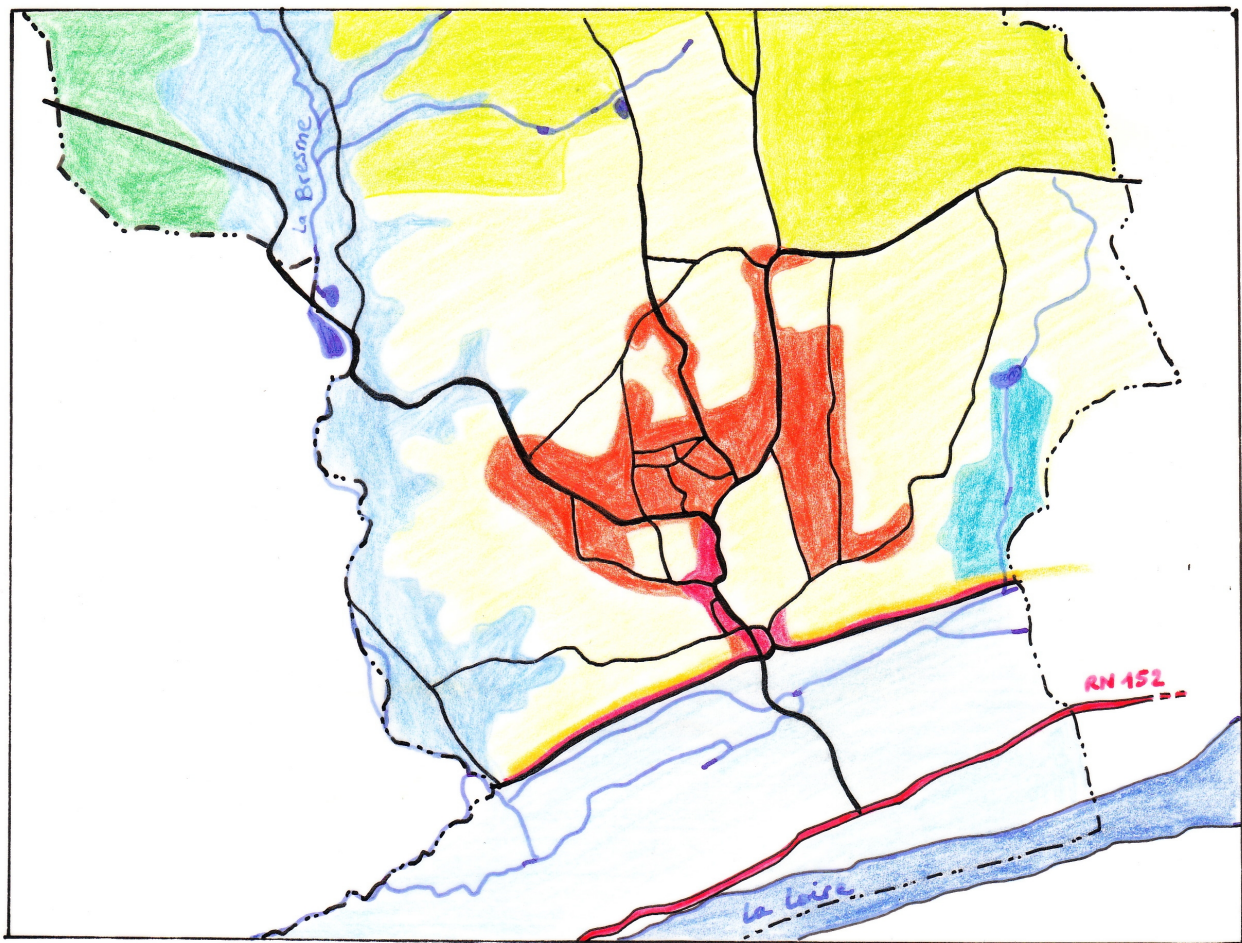
- un partage équilibré de la voirie par l'aménagement et le partage modal de la voirie, ainsi que l'organisation du stationnement dans l'agglomération
- le développement des transports collectifs et modes non polluants
- le transport et les livraisons de marchandises, l'encouragement pour les entreprises à conduire un plan de mobilité, la mise en place d'une tarification et d'une billettique intégrée

La mise en oeuvre du PDU profite à Luynes à travers divers projets tels que la réalisation d'un réseau cyclable d'agglomération, une hiérarchisation de la trame viaire qui prévoit la constitution d'une voie de plateau distribuant les communes de l'Ouest de l'agglomération, et qui sera connectée au futur barreau Nord-Ouest du boulevard périphérique. Luynes, qui adhère aussi par Tour(s)plus au Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération Tourangelle (SITCAT), intègre les projets de développement des transports en commun et de redistribution du réseau de bus, ainsi que la mise en place progressive de parcs relais, en lien avec la création d'un TCSP (Transport en Commun en Site Propre), et la revitalisation de l'étoile ferroviaire.

De son côté, la commune se doit d'être cohérente avec le PDU de l'agglomération et doit participer à la réalisation de ses objectifs. Pour cela, elle envisage de développer les principes d'une urbanisation maîtrisée, elle projette une nouvelle hiérarchisation de sa trame viaire et une nouvelle conception des espaces publics intégrant la problématique des circulations douces ainsi que la promotion de formes urbaines favorisant les déplacements de proximité.

Ainsi, les projets mis en place à l'échelle de la commune et de l'agglomération devraient permettre une diminution du trafic automobile.

Calques 1,2,3 : ANALYSE COMMUNALE (source : P.L.U.)



LES ENTITÉS PAYSAGERES

- de Massif boisé (la forêt)
- de vallée de la Bresme
- de vallon Panchien
- de plateau agricole :
- de plateau vallonné ponctué de bosquets
- de plateau ouvert
- de val de doire :
- de coteau
- de vallon
- de bourg :
- de village ancien
- d'urbanisation récente
- d'habitat en pied de coteau.

Carte 6: Analyse communale (source : PLU)

Cf calques Le patrimoine, Sites stratégiques et activité économique, en annexe, à superposer

Conclusion partielle

Luynes est une commune ligérienne au riche passé historique dont elle a hérité un patrimoine important. Son château, point culminant de la commune inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en est le premier témoin. Son centre-bourg, présentant une urbanisation assez dense s'est étendu à partir des années 1970 en réponse à une forte croissance démographique. Une urbanisation de faible densité s'est alors développée sur le plateau, s'articulant autour de trois centres secondaires regroupant de nombreux équipements publics. Alors que le bourg a su conserver son dynamisme au travers de ses espaces publics, ceux du plateau se voient peu fréquentés. Ce constat met en évidence le potentiel de mutation de la commune dans cette partie du territoire, notamment par le renforcement des trois pôles secondaires, dont les enjeux sont importants. Les objectifs communaux, en lien avec la perspective démographique sont basés sur la limitation de l'étalement urbain, tout en portant une attention particulière à la mixité des fonctions, à l'offre en équipements et aux espaces publics dans les zones urbanisées du plateau. Luynes, par son activité économique du centre bourg et de ses trois pôles d'emplois, mais aussi par son activité touristique liée à son riche patrimoine naturel et bâti et son importante vie associative détient l'image d'une commune dynamique. Bien que sa croissance démographique se soit stabilisée depuis quelques années et que sa population soit vieillissante, elle continue à se développer grâce à l'installation de jeunes ménages, bénéficiant également de sa place en proche périphérie de Tours. Faisant partie de la communauté d'agglomération tourangelles, elle tient le rôle de relais entre l'espace rural et l'espace urbain, forte de ses pôles d'emplois, de son activité touristique et de ses nombreux équipements qu'elle souhaite encore développer, notamment dans les domaines de la culture et des loisirs. Le point noir de la commune réside dans sa trame routière. Elle présente des dysfonctionnements dont le plus regrettable est l'important trafic de transit que connaît le bourg, en plus de la large place qu'occupe la voiture dans les déplacements, en lien avec l'urbanisation récente du plateau. Grâce aux différents projets menés par Tour(s)plus sur l'agglomération, Luynes devrait voir sa situation s'améliorer dans les prochaines années. De son côté, elle doit tout mettre en place pour réduire l'importance de la voiture dans les déplacements de courte et moyenne distance. Elle doit continuer à favoriser les déplacements de proximité, souvent effectués à pieds sur la commune, et s'engager dans le développement des autres circulations douces, particulièrement le vélo, trop peu utilisé actuellement, et ce pour parvenir à un objectif de première importance qui est l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire.

Partie 2 : Diagnostic

1. Le club de tennis de l'ASLuynes

a) Présentation de l'ASL

L'Association Sportive de Luynes (ASL), créée à la fin des années 60, est une des nombreuses associations de la commune. Elle regroupe 14 sections correspondant à différents sports. Les activités sportives se déroulent sur deux sites comprenant 17 hectares d'espaces verts. Le premier site, dit « Stade des Varennes », situé à l'Est du centre-bourg est utilisé par le football, le rugby, le tir à l'arc extérieur et la section « Entente Canine ». A proximité se trouve la salle St-Venant, qui accueille le karaté et le judo-jujitsu dans le dojo, ainsi que la gymnastique enfant une fois par semaine. Le deuxième site appartient au pôle scolaire et sportif, au Nord-Ouest du bourg, entre les rues du Duc de Luynes et Victor Hugo. Un gymnase est à la disposition des sections gymnastique adulte et enfant, yoga, tir à l'arc et volley-ball. Le club de tennis se trouve également sur ce site. Le tennis de table, et la gymnastique adulte sur quelques créneaux, se déroulent dans la salle Courteline, située sur la place du même nom, au Nord du bourg. Les deux sections restantes sont le tir, qui se pratique au stand de tir Les Granges, proche du camping communal et le cyclotourisme.

L'ASL est une association de 1901, son comité directeur est composé d'un membre de chaque section. Ensuite, chaque section a son propre bureau avec un président à sa tête.

b) Histoire du club de tennis

La section tennis fût une des premières de l'ASL, c'est aujourd'hui la deuxième plus importante en terme d'effectifs avec le football, derrière la gymnastique adulte. Elle a vu le jour en 1970 avec la construction de deux terrains extérieurs en béton poreux (« quick »). Le club house, d'une superficie d'environ 20m², n'a été construit qu'à la fin des années 90. Pendant de nombreuses années, le temps ne permettant pas de jouer toute la saison sportive sur les courts extérieurs, le gymnase était utilisé par la section de tennis. En 2004, le gymnase arrivant à saturation avec toutes les activités qui y étaient pratiquées en plus des écoles, la collectivité a entrepris de couvrir les courts de tennis. En contre-partie, la section devait libérer des créneaux horaires pour la mairie. Les terrains peuvent alors être utilisés par des personnes qui ne sont pas adhérentes du club, sous réservation auprès de la mairie, aux créneaux proposés.

Le club est affilié à la Fédération Française de Tennis (FFT). Il compte aujourd'hui 172 adhérents dont 121 jeunes et 51 adultes. Le tennis dit « Loisir » représente $\frac{1}{4}$ des adhésions. Les $\frac{3}{4}$ restants correspondent aux adhérents qui ont choisi de suivre des cours au moins une fois par semaine. Il peuvent également venir jouer en dehors de ces cours. Chaque semaine, 26,5 heures de cours sont assurées par un moniteur breveté d'Etat et deux initiateurs. L'école de tennis (cours enfants) représente donc une part très importante des adhésions et de la vie du club.

Chaque année, plusieurs équipes jeunes et adultes sont inscrites en championnat. Les équipes évoluent au niveau départemental. Au mois de septembre et sur deux semaines, le club organise depuis maintenant une quinzaine d'années son tournoi sénior annuel, ouvert à tous les licenciés FFT classés jusqu'à 15/1. Le club n'organise pas de tournoi jeune.

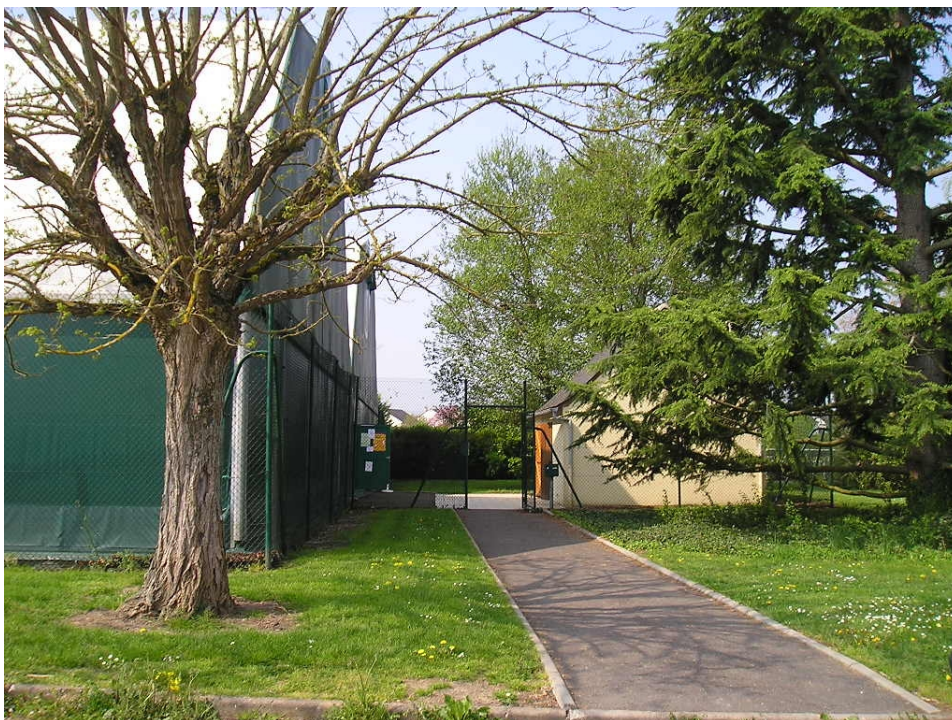
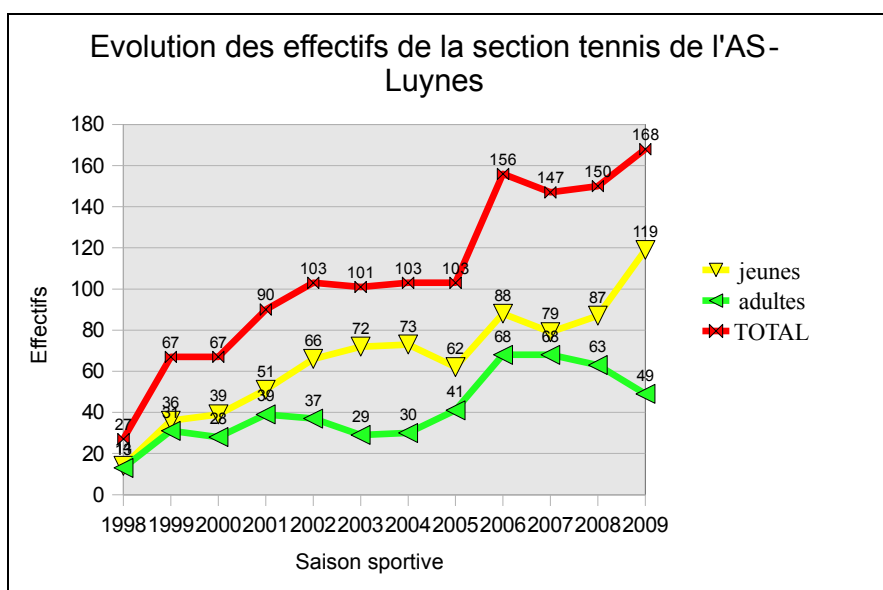


Photo 11: Entrée du club de tennis menant aux deux terrains couverts (à gauche) et au club house (à droite)

c) Le tennis : une section en plein essor

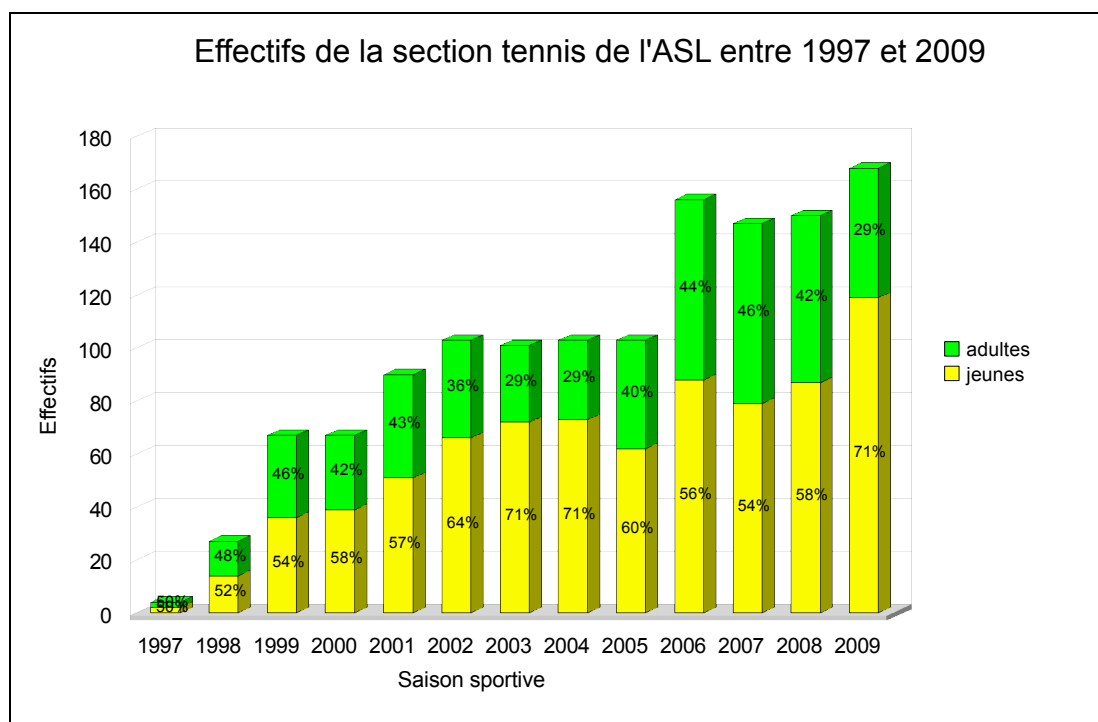
Des effectifs croissants

Depuis le début des années 2000, la section tennis connaît une importante augmentation de son nombre d'adhérents. Il a presque doublé entre 2001 et 2009, pour arriver à 172 adhérents aujourd'hui. Le pic de croissance de 2006 peut être directement relié à la couverture des deux courts extérieurs, effectuée en 2004. En effet, les statistiques de la FFT indiquent une augmentation moyenne du nombre d'adhérents de 30% sur 2 ans lorsque qu'un club acquière deux courts couverts. Elle souligne également que cet investissement permet de fidéliser les adultes. Et en effet, l'année suivant la couverture des courts de Luynes, le nombre d'adhérents s'est stabilisé mais le nombre d'adultes est passé de 30 à 41.



Graphique 3 : (source : www.fft.fr)

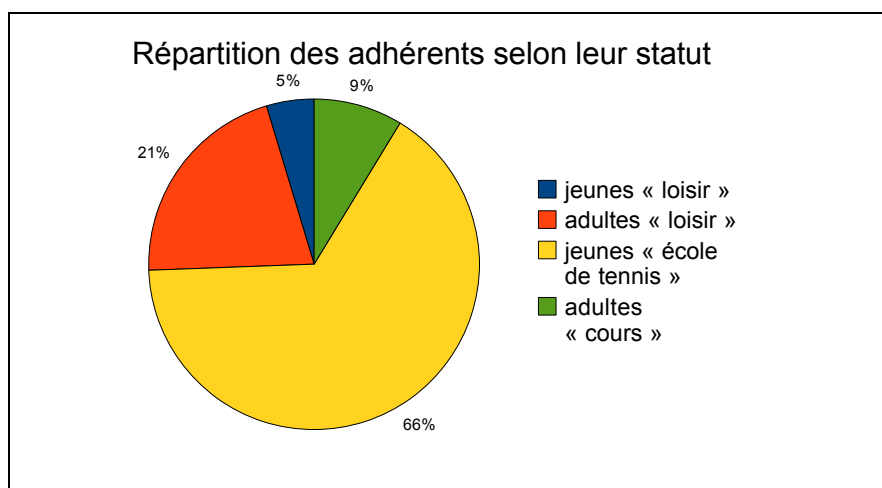
Depuis 2006, l'effectif total est relativement stable. Cependant, on peut remarquer une importante augmentation du nombre de jeunes licenciés au club, corrélée à une perte de licenciés adultes depuis 2007. En effet, alors qu'en 2007 la répartition jeunes/adultes était quasiment équilibrée (54/46), la proportion de jeunes pour la saison 2009 est de 71%.



Graphique 4 : Effectifs de la section tennis de l'ASL (source : www.fft.fr)

Une école de tennis en développement

L'importante augmentation du nombre de jeunes licenciés entraîne le développement de l'école de tennis. En effet, plus de 90% des jeunes prennent des cours au moins une fois par semaine. Au contraire, seulement 1 adulte sur 3 prend des cours. Néanmoins, ce chiffre est assez important par rapport à ceux de la FFT, la plupart des adultes se dirigeant plutôt vers le tennis « loisir » et les cours étant plutôt réservés aux enfants (et aux adultes participant aux championnats). La quinzaine d'adultes qui bénéficie de cours à Luynes participe effectivement aux championnats. Finalement, il faut souligner une faible part du tennis « loisir » au sein du club, ce dernier se développant principalement à travers son école de tennis.

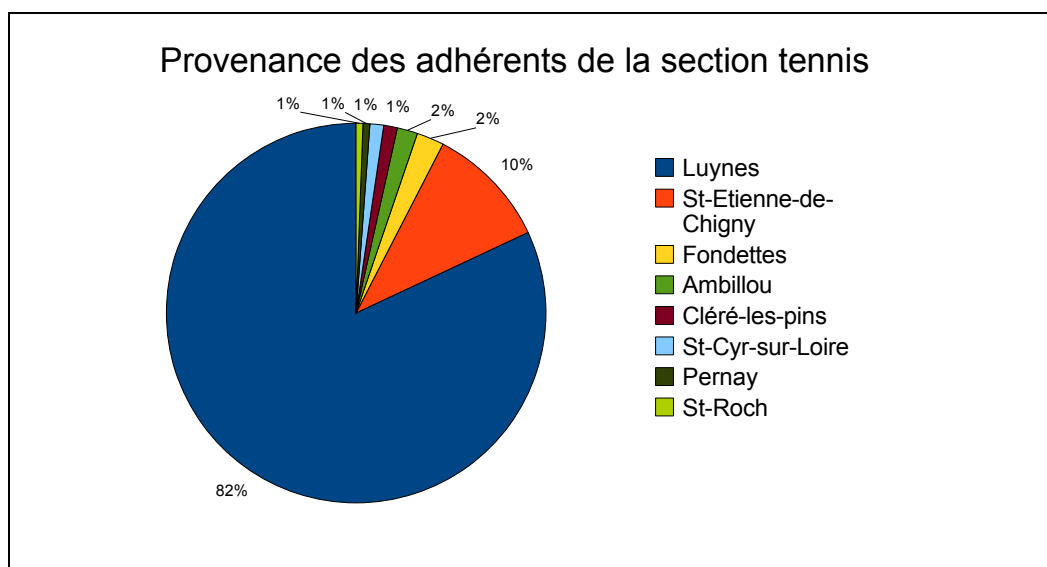


Graphique 5 : Répartition des adhérents selon leur statut (source : section tennis de l'ASL)

Le déséquilibre important entre la taille de l'école de tennis et la faible part de tennis « loisir » s'exprime par une occupation irrégulière des terrains, qui se vérifie sur le planning de réservation des courts. Le fait que les courts soient en majorité occupés par l'école de tennis a une influence importante sur les périodes d'occupation des courts : à part le mercredi et le samedi, les enfants sont à l'école en journée et les cours ne peuvent avoir lieu qu'en soirée, donc les terrains sont occupés le soir à partir de 17h. En journée, ils sont peu utilisés, seuls quelques adhérents retraités y viennent jouer, et l'école ou l'IME les utilisent quelques fois.

Une attractivité au-delà des frontières communales

La grande majorité des adhérents du club habite la ville de Luynes. Les adhérents originaires des communes voisines représentent néanmoins 18% des adhésions, dont plus de la moitié sont domiciliés à Saint-Etienne-de-Chigny. Ceci peut s'expliquer par le fait que Saint-Etienne-de-Chigny a également vu sa population augmenter par l'installation de nouveaux jeunes ménages avec des enfants ces dernières années, et que ces habitants profitent de la plupart des équipements et services existant sur Luynes et dont ils ne disposent pas sur leur propre commune. Parmi les autres adhérents non luynois, certains proviennent des petites communes rurales voisines ne disposant pas d'infrastructures permettant la pratique du tennis (Ambillou, Cléré-les-Pins, Pernay et Saint-Roch), d'autres viennent de communes disposant pourtant de ces structures. En effet, les villes de Fondettes et Saint-Cyr-sur-Loire ont leur propre club de tennis et leurs infrastructures sont même plus importantes que celles de Luynes (plus de terrains, grand club house). On peut donc supposer que ces quelques joueurs ont choisi le club de Luynes pour ses prestations ou ces tarifs plus avantageux. Finalement, les infrastructures du club de tennis bénéficient aux luynois mais aussi à quelques habitants des communes voisines.



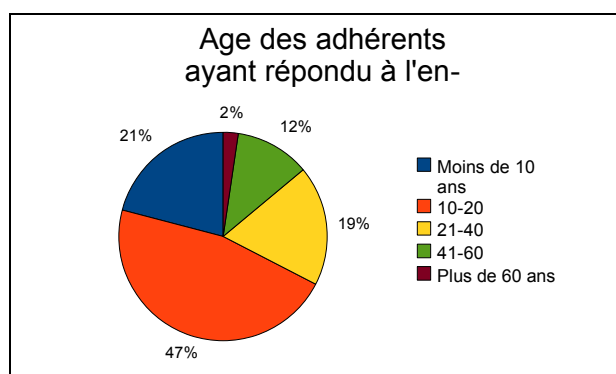
Graphique 6 : Provenance des adhérents de la section tennis (source : section tennis de l'ASL)

D'après une enquête menée personnellement auprès des adhérents du club de Luynes, tous ceux qui y ont répondu affirment être satisfaits de leur choix de club et la plupart (95%) pensent renouveler leur adhésion la saison prochaine. Dans cet optique, le nombre de joueurs de tennis licenciés au club de Luynes devrait continuer à augmenter ces prochaines années.

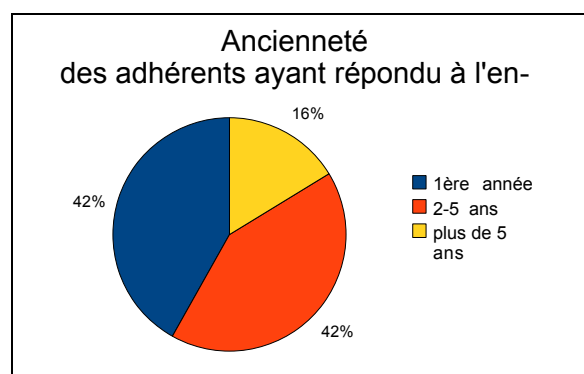
d) Des infrastructures limitées

Enquête menée auprès des adhérents de la section tennis de l'ASL

La population d'adhérents ayant répondu à l'enquête (voir en annexe) est assez représentative de l'ensemble des licenciés du club. En effet, les personnes qui ont répondu (43 sur 172 soit $\frac{1}{4}$ des adhérents) appartiennent à différentes classes d'âges, sont inscrites en tennis « loisir » (16%) ou prennent des cours (84%), et quelques unes participent à des compétitions. D'autre part, alors que 42% sont de nouveaux adhérents, les autres sont inscrits depuis plusieurs années au club, quelques uns ayant même plus de 10 ans d'ancienneté.



Graphique 7: Age des adhérents ayant répondu à l'enquête



Graphique 8: Ancienneté des adhérents ayant répondu à l'enquête

Dans un premier temps, on peut remarquer que les adhérents ont choisi principalement le club de l'ASL pour sa proximité avec leur domicile (98%) et/ou pour ses services proposés (cours) (39%). En revanche, très peu ont choisi le club pour ses infrastructures ou ses tarifs (10% chacun).

En ce qui concerne les infrastructures, plus de la moitié ne les trouve pas suffisantes, que ce soit les terrains ou le club house. Et plusieurs remarques sont revenues régulièrement : « club house trop exigü, pas de vestiaires et une seule douche non fonctionnelle », « club house trop petit », « manque de terrains extérieurs », et le manque de terrains pour le loisir, lorsque les deux sont pris par les cours ou les compétitions le week-end, a également été signalé. Et à la question « quels sont les points positifs des autres clubs ? », clubs fréquentés par exemple à l'occasion de tournois, ce qui revient très souvent est le caractère spacieux de ces club, leurs nombreux terrains, couverts et extérieurs et de différentes surfaces, leur club house convivial, agréable et bien équipé (vestiaires, douches...), avec vue directe sur les courts pour certains, ou encore l'accueil et la facilité de réservation des terrains. Finalement, 72% des personnes interrogées voudraient voir se construire de nouveaux courts et 74% estiment que la rénovation du club house serait nécessaire.

Rencontre avec les acteurs

Le président de la section tennis, également conseiller délégué chargé de la vie économique, membre des commissions aménagement - environnement et développement, sports et loisirs - culture et membre titulaire de la commission d'appel d'offres, ainsi que l'adjoint au maire chargé des sports et loisirs - culture, (tous deux membre du club) m'ont confirmé un réel besoin de nouvelles infrastructures.

D'une part le club house, construit à l'époque dans l'urgence et avec peu de moyens financiers, atteint aujourd'hui ses limites. Tout d'abord, aucun vestiaire n'est à la disposition des joueurs et la seule douche, d'ailleurs rarement fonctionnelle, n'est pas utilisée car peu praticable. Puis il semblerait qu'à l'époque, le club n'ait pas été raccordé au réseau d'assainissement, ce qui pose un problème de remontées d'odeurs désagréables mais surtout d'évacuation des eaux usées et

polluées (détergents...) directement dans la nature. Ensuite, la taille restreinte de la salle (20m² environ) ne permet pas d'y organiser de manifestations, seules les réunions de bureau y ont lieu. Ainsi, les animations annuelles comme la galette des rois se déroulent sur les terrains couverts, et les autres telles que le pot de fin d'année ou la remise des prix du tournoi se passent à l'extérieur, si le temps le permet. Enfin, des fissures inquiétantes apparaissent sur les murs.



Photo 12: le Club house



Photo 13: Intérieur du club house



Photo 14: Intérieur du club house (la salle et le bar)

D'autre part, deux terrains couverts ne suffisent plus. Tout d'abord, l'école de tennis arrive à saturation, tous les créneaux possibles étant exploités cette année (à partir de 17h en semaine, le mercredi toute la journée et le samedi matin). Ensuite, la baisse du nombre d'adultes inscrits en tennis « loisir » peut-être liée au fait que les terrains sont de plus en plus occupés par l'enseignement : alors que pour la saison 2008 les terrains étaient réservés le mercredi, le jeudi et vendredi soir et le samedi matin pour les cours, ils sont cette saison réservés le lundi et mardi soir en plus. Le nombre d'heures d'enseignement par semaine est passé de 20 à 26,5. Et en effet, si dans un club les adultes inscrits en loisirs ne peuvent plus avoir accès aux terrains pour jouer quand ils le souhaitent, alors il arrive souvent qu'ils ne renouvellent pas leur adhésion et changent de club. Enfin, le fait de n'avoir que deux terrains limite le club dans l'organisation de son tournoi : le nombre d'inscriptions ainsi que le niveau sont limités.

Le moniteur du club, responsable de l'école de tennis, a confirmé les réels besoins en équipements du club : « A la vue de la dynamique du club, la construction de nouveaux courts devient une nécessité, le manque de courts extérieurs étant dommageable. L'amélioration de la structure d'accueil serait aussi à envisager. ».

2. Connexion du club au reste de la commune et accessibilité

a) Un emplacement stratégique pour le club

Le club, situé à quelques minutes au Nord-Ouest du bourg, sur le plateau et au sein de la zone d'urbanisation récente, est à un emplacement stratégique sur la commune. Entre la rue Victor Hugo et l'axe principal de Luynes : l'Avenue Charles Albert Duc de Luynes, il est desservi par une des deux lignes de bus traversant la ville (lignes 55 et 57 du réseau Fil bleu).



Photo 15: Vue aérienne de Luynes, localisation du club de tennis (en rouge) (source : Google earth)

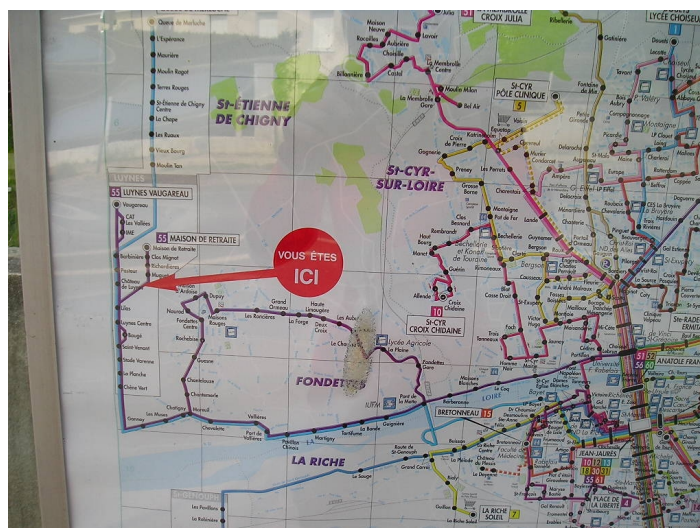


Photo 16: Carte du réseau Fil Bleu affichée dans l'arrêt de bus le plus proche du club (à 3 minutes à pieds)

Appartenant à un des pôles secondaires de la ville, le « pôle scolaire et sportif », le club se trouve entouré de plusieurs bâtiments publics pouvant favoriser son attractivité :

- le groupe scolaire Louis Pasteur (école maternelle et primaire) situé juste de l'autre côté de l'avenue Charles Albert Duc de Luynes
- le collège situé rue Victor Hugo, à 5 minutes à pieds
- l'Institut Médico-Educatif (IME) situé rue Victor Hugo, à 10 minutes à pieds
- la piscine, le gymnase et un stade de football, situés juste à côté du club



Photo 17: Le stade et les terrains de tennis couverts



Photo 18: le collège



Photo 19: le gymnase

Le complexe sportif se trouve au centre de la zone urbanisée, ce qui favorise également son attractivité et constitue un atout pour son accessibilité. Au Nord-Est du complexe sportif, le quartier « le chapelet » se développe, des logements individuels et collectifs devraient se construire prochainement à la place d'anciens bâtiments industriels. Le site devrait pouvoir accueillir environ 250 personnes. Enfin, il faut noter que la zone commerciale (super U) se développe aussi.

b) Une accessibilité limitée

Bien que le club de tennis se trouve à un emplacement stratégique, son accessibilité reste limitée à plusieurs points de vues.

Tout d'abord, le carrefour Avenue Charles d'Albert Duc de Luynes, avec l'Avenue du Général de Gaulle et la Rue du Grand Verger pose problème lors des périodes de trafic important (entrée et sortie d'écoles, heure d'embauche...) : les voitures arrivant de l'Avenue du Duc de Luynes voulant s'engager dans les voies perpendiculaires (pour accéder au pôle sportif d'un côté et au groupe scolaire Louis Pasteur de l'autre) sont obligées d'attendre qu'il n'y ait plus de voitures arrivant en face ou que le feu passe au rouge pour s'engager, ce qui bloque la circulation puisqu'il n'y a qu'une voie.



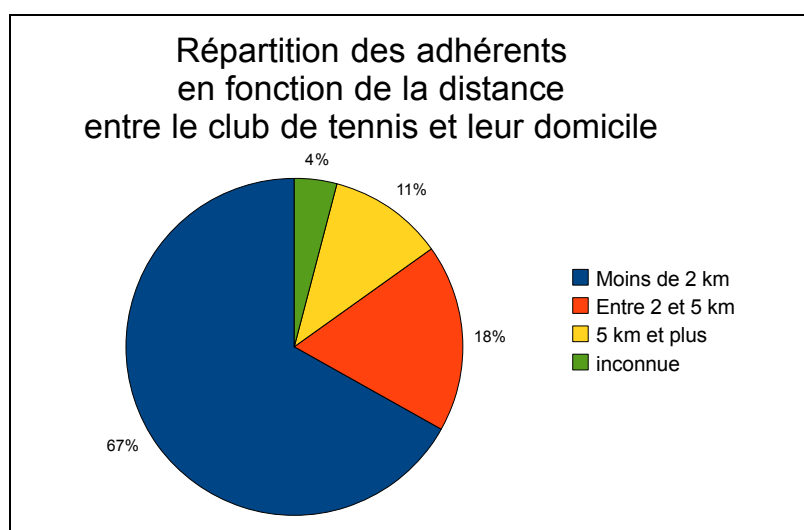
Photo 20: Carrefour Avenue du Duc de Luynes, Avenue du Général de Gaulle (à gauche) et Rue du Petit Verger (à droite)

En ce qui concerne l'accès en bus, le club est desservi par Fil bleu (ligne n°55), ligne qui devrait voir sa fréquence augmenter dans les prochaines années. Mais il semblerait que les adhérents ne viennent pas au club par ce moyen de transport. Par contre, l'accès pour les cars, utilisés par exemples lors de sorties telles que Roland Garros, n'est pas adapté. En effet, ils ne disposent pas de stationnements réservés sur le parking existant le long de l'Avenue du Général de Gaulle, et cette dernière est sans issue. Les cars n'ont pas les moyens de faire demi-tour simplement. Ils sont alors obligés d'avoir recours à une marche arrière ou à plusieurs manoeuvres pour pouvoir repartir. D'après le responsable en urbanisme de Luynes, il faudrait envisager le réaménagement global du parking, avec une zone de stockage pour les bus et une placette où ils pourraient faire demi-tour simplement.

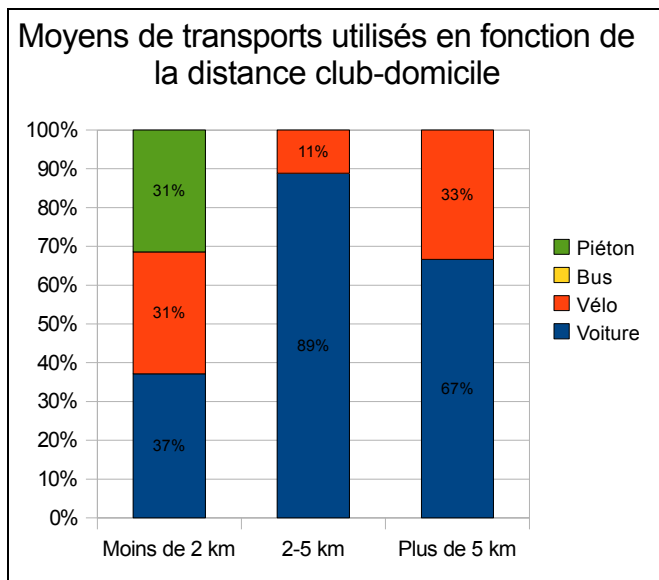


Photo 21: Avenue du Général de Gaulle, sans issue pour les voitures et les cars

Bien que la grande majorité des adhérents habite à proximité, il semblerait que le moyen de transport le plus utilisé pour venir au club reste la voiture. 67% des adhérents habitent à moins de 2 km du club et 18% habitent dans un rayon autour du club compris entre 2 et 5 km. A la vue des estimations des temps de trajets en fonction du moyen de transport utilisé (voiture ou vélo), on pourrait penser que les adhérents venant au club à pieds ou en vélo seraient majoritaires. Mais d'après l'enquête, ce n'est pas le cas. En effet, les adhérents habitant à moins de 2 km du club utilisent leur voiture 37% du temps, la marche et le vélo étant utilisés le reste du temps de façon équitable (31% chacun). La voiture est plus utilisée en s'éloignant du club, la marche n'est plus pratiquée au-delà de 2 km mais le vélo est encore utilisé même au-delà de 5 km. Lorsque le domicile se trouve entre 2 et 5 km du club, la voiture est utilisée presque 90% du temps alors que le temps de trajet moyen en vélo est estimé à seulement 14 minutes (estimation moyenne réalisée à partir de la durée de trajet de chaque adhérent, estimée sur www.viamichelin.fr).



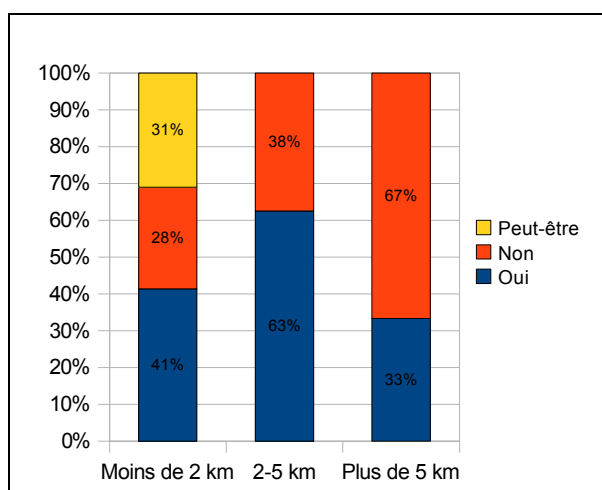
Graphique 9 : Répartition des adhérents en fonction de la distance entre le club de tennis et leur domicile



Graphique 10: Moyens de transports utilisés le plus fréquemment par les adhérents en fonction de la distance

Distance club-domicile	Moyen de transport	
	voiture	vélo
Moins de 2 km	2	3
Entre 2 et 5 km	5	14

Tableau 2: Durée moyenne du trajet club-domicile (en minutes), selon la distance et le moyen de transport utilisé (estimation faite sur www.viamichelin.fr)



Graphique 11: Réponse des adhérents à la question « utiliseriez-vous plus souvent le vélo pour rejoindre le club de tennis si des aménagements étaient effectués ? »

La faible utilisation du vélo pour rejoindre le club est en grande partie liée au fait que les aménagements ne sont pas propices à ce moyen de transport. En effet, aucune piste cyclable n'est aménagée autour du club, ce qui limite la sécurité des cyclistes, et en particulier lorsqu'ils doivent emprunter l'Avenue Charles Albert Duc de Luynes, dangereuse de part l'importante circulation qui peut y avoir à certains horaires de la journée. On peut aussi noter l'absence de garage à vélo sur le site. D'après l'enquête, si des aménagements sont effectués pour favoriser l'accès à vélo, les adhérents seront plus nombreux à l'utiliser pour se rendre au club. A la question « Si l'accessibilité du club à vélo était améliorée (piste cyclable, garage à vélo...), utiliseriez-vous plus souvent ce moyen de transport? », ils sont 44% à avoir répondu « oui » et 21% à avoir répondu « peut-être », quelque soit la distance club-domicile. On s'aperçoit que la proportion de « non » augmente avec l'éloignement vis-à-vis du club. Ceci semble logique, mais les 28% de « non » pour les personnes habitant à moins de 2 km du club sont plus préoccupant. Ils peuvent s'expliquer : la plupart de ceux qui se déplacent à pieds n'envisagent pas d'utiliser le vélo et certains adhérents ne souhaitent pas utiliser le vélo lorsqu'ils viennent jouer le soir et qu'il fait déjà nuit, notamment l'hiver. En revanche, parmi les adhérents habitant entre 2 et 5 km du club, ils sont 63% à envisager d'utiliser le vélo plus souvent. L'amélioration de l'accessibilité du club à vélo est donc à envisager pour favoriser ce

moyen de transport, en cohérence avec les objectifs de la commune et de l'agglomération vis-à-vis des pratiques de déplacement.

3. Caractéristiques du site et ses contraintes

a) Contraintes liées à l'environnement

Situé sur le plateau entre 90 et 95m d'altitude, le pôle sportif ne se trouve ni en zone inondable, ni en zone soumise aux risques de mouvements de terrains, ni en zone naturelle d'intérêt écologique. Il se trouve tout juste au Nord de la vallée inondable de la Loire et est encadré par les deux vallées secondaires : la vallée de la Bresme (site inscrit) à l'Ouest et la vallée constituant le site d'implantation du bourg à l'Est, la Varenne. D'un point de vue géologique, il se trouve sur des formations siliceuses du Sénonien, dépôts d'argiles blanches ou verdâtres contenant de très nombreux silex (jusqu'à 50% de la masse) blond ou gris à cortex blanc, ce qui confère au sol une faible, voire très faible potentialité. D'autre part, cette abondance d'argile liée à une humidité assez marquée sur la commune constitue une contrainte majeure pour la mise en œuvre d'un assainissement autonome classique.

En ce qui concerne le patrimoine et les monuments historiques, le château, repère principal dans le paysage luynois, se trouve à proximité. Bien que le club ne fasse pas partie du paramètre de servitude de protection des monuments historiques, il est en covisibilité directe avec le château, ce qui entraîne certaines contraintes à respecter (de hauteur notamment).



Photo 22: Co-visibilité avec le château (photo prise à partir de l'Avenue du Général de Gaulle, en face du club de tennis)

b) Contraintes règlementaires du PLU

Le club, ainsi que tout le site sportif et le collège se trouvent en zone UEs sur le PLU récemment actualisé. La zone UE regroupe les secteurs dans lesquels sont implantés les principaux équipements collectifs d'intérêt général (équipements scolaires, culturels, administratifs, de santé,

de loisirs), lesquels relèvent à la fois d'un parcellaire et d'une composition urbaine particulière, en rupture avec la morphologie environnante. Ils concernent de grandes unités foncières. La zone UE se décompose en trois secteurs : le secteur UEa correspondant au centre administratif, quartier du Clos Mignot, le secteur UEc anciennement destiné à l'implantation du pôle culturel "Artésium" et le secteur UEs comprenant les équipements sportifs (piscine, terrains de sports, gymnase...) et les établissements scolaires. Il faudra donc tenir compte des réglementations spécifiques à la zone UEs pour tout aménagement.

c) Projets d'aménagements communaux sur le site

La piscine

Un projet de réaménagement de la piscine de Luynes est en cour d'élaboration et devrait voir le jour avant la fin du présent mandat. Il prévoit la conservation des deux bassins qui seront remis en état. Par contre, la construction d'une nouvelle structure d'accueil (vestiaires, restaurant...) est envisagée de l'autre côté des bassins. Les locaux actuels seront par conséquent désaffectés, un autre usage pouvant alors en être fait dans le futur. Le futur aménagement entrera dans la démarche de développement durable, en faisant appel à de nouvelles technologies « écologiques », telles que des panneaux photovoltaïques, l'utilisation d'algues pour une filtration naturelle de l'eau, et un recyclage de l'eau utilisée. Ce projet communal devrait être soutenu par la communauté d'agglomération et en partie financé par Tour(s)plus. La commune devrait également bénéficier d'aides du conseil général et du conseil régional.



Photo 23: la piscine actuelle

Terrain en zone UEc

En face le club de tennis, juste de l'autre côté de la voie (Avenue du Général de Gaulle), un terrain d'une superficie de 5 hectares environ, représentant une importante réserve foncière pour la mairie n'est pas aménagé. Un projet de centre culturel, qui devait participer au programme de renforcement et de maillage de l'offre en équipement de l'agglomération, y était initialement prévu. Mais ce projet n'a pas été reconduit au dernier changement de mandat. Il était envisagé d'aménager un véritable parc paysager à l'intérieur duquel les constructions devaient présenter les meilleures

garanties d'insertion par rapport aux caractéristiques du site (topographie, perspectives visuelles...). Ce projet s'inscrivait dans un site à forte valeur ajoutée paysagère. Il faut d'ailleurs noter que le terrain, classé en zone UEc sur le PLU, fait partie du périmètre de servitudes des monuments historique par rapport au château, ce qui implique donc de nombreuses contraintes règlementaires et l'avis de l'Architecte des bâtiments de France (ABF) dans le cas d'un aménagement futur sur ce terrain. D'autre part, le site bénéficie de la proximité des autres équipements public existants (gymnase, piscine...).

Le terrain semble aujourd'hui destiné à l'élargissement des infrastructures sportives. La commune ayant des besoins en équipement sportifs, notamment pour le football, envisage d'utiliser cette réserve foncière pour y aménager un nouveau stade, et ce avant la fin du mandat. Les terrains des « Varennes », situés en zone inondable sont impraticables une partie de l'année, durant les saisons automne-hiver. La commune envisage donc de délocaliser la section football de l'ASL, et éventuellement au sein du complexe sportif. L'aménagement de terrains d'entraînement multisports (foot, rugby...) sera peut-être envisagé. Enfin, sachant que le terrain fait 5ha et qu'un terrain de foot fait environ 1ha, un espace important resterait disponible. Un grand parc paysagé, de détente et de jeux, destiné à toutes les générations, pourrait y être projeté pour reprendre l'idée de départ liée au centre culturel, garantissant une certaine préservation de la qualité de l'environnement initial.



Photo 24: Terrain en zone UEc, appartenant au périmètre des servitudes de protection des monuments historiques de part sa proximité avec le château

Conclusion partielle

L'Association sportive de Luynes, avec ses nombreuses sections regroupant près de 1200 adhérents illustre le dynamisme associatif de la commune. Elle dispose de nombreux équipements répartis dans le bourg, la Varenne et le plateau. La section tennis, située au sein du pôle scolaire et sportif, fût une des premières créée et est aujourd'hui une des plus importantes. En plein essor depuis quelques années, elle se voit attractive au-delà des frontières communales, bénéficiant aux habitants des communes de l'agglomération voisines qui ne disposent pas d'équipements pour la pratique du tennis. La croissance de la section, surtout due à l'important développement de son école de tennis, devrait se poursuivre dans les prochaines années. Les adhérents se disent en effet satisfaits de leur choix de club, bien que souvent fait par rapport à sa proximité avec leur domicile, et pensent renouveler leur inscription l'an prochain. Cependant, la plupart estiment aujourd'hui le nombre de terrains insuffisant et reprochent souvent la petite taille et le manque de fonctionnalité de la structure d'accueil. Le club semble en effet avoir atteint ses limites du point de vue des infrastructures, ce qui pourrait expliquer la faible part du tennis loisir, et pourrait à l'avenir limiter le développement de l'école de tennis, ce qui serait regrettable. De part sa localisation, le club bénéficie de l'attractivité des autres équipements, scolaires en particulier, et ne demande qu'à se développer. Réciproquement, l'extension de ses infrastructures pourraient participer au renforcement du pôle et donc à un des enjeux majeurs de la commune qui est de développer ses centralités secondaires. D'autre part, bien que situé à un emplacement stratégique d'un point de vue fonctionnel, son accessibilité reste limitée, en particulier pour les moyens de circulation douces. En effet, aucun aménagement pour les vélos ne permet de rejoindre le club en toute sécurité par ce moyen de transport respectueux de l'environnement. Et pourtant, bon nombre d'adhérents seraient prêts à l'utiliser si de nouvelles infrastructures étaient mises à leur disposition. De plus, l'aménagement d'un réseau cyclable ne bénéficierait pas uniquement aux personnes rejoignant le club de tennis mais il permettrait à tous les usagers du pôle scolaire et sportifs d'utiliser ce moyen de transport en toute sécurité, en particulier pour les enfants allant à l'école ou au collège. Ainsi, le projet de développement du club de tennis, et d'amélioration de son accessibilité partage avec la commune deux grands enjeux pour la ville de Luynes : renforcer le pôle secondaire scolaire et sportif d'une part, et développer les moyens de déplacements alternatifs à la voiture d'autre part.

Partie 3 : Enjeux et propositions d'aménagement

1. Enjeux

a) Agenda 21 du sport français

Le projet d'aménagement et de développement du club de tennis de Luynes doit s'inscrire dans la démarche de développement durable et doit donc répondre à un maximum d'objectifs énoncés dans le programme Agenda 21 du sport français.

Le premier Agenda 21 du sport fut réalisé par le Comité International Olympique (CIO) et adopté par l'ensemble du mouvement olympique en juin 1999, lors de la "3^{ème} conférence mondiale sur le sport et l'environnement" qui se tenait à Rio. En 2002, le Président du Comité National et Olympique Français (CNOSF), a chargé le Conseil National des Sports de Nature, de produire le programme "Agenda 21 du sport français en faveur du développement durable". Il fût adopté le 22 octobre 2003 lors du conseil d'administration du CNOSF, et le document final fût remis officiellement au Ministre des Sports le jeudi 18 décembre 2003, à l'occasion d'une conférence lui étant dédiée. Depuis 2004, des plans d'actions thématiques sont proposés afin de mettre en œuvre les objectifs du programme de cet Agenda 21. Tous les deux ans, un rapport d'évaluation est rédigé sous l'égide du CNOSF afin d'estimer les progrès parcourus, de repérer les points faibles et promouvoir les "bonnes pratiques" du mouvement sportif.

Les 21 objectifs de cet Agenda sont répartis en quatre chapitres, qui constituent les quatre grands domaines d'action retenus :

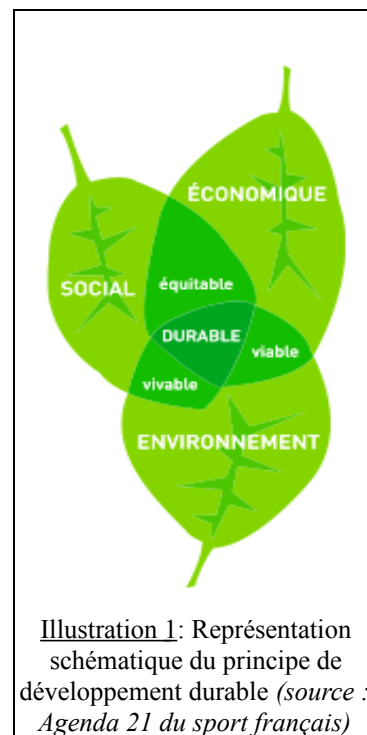


Illustration 1 : Représentation schématique du principe de développement durable (source : *Agenda 21 du sport français*)

1 | Le développement durable, une nouvelle approche des politiques sportives

2 | La solidarité sportive au service du développement durable

3 | Une gestion et une organisation du sport respectueuses de l'environnement

4 | Une économie sportive au service du développement durable

Ces quatre chapitres rassemblent les 3 "piliers" du développement durable (social, environnemental et économique) auxquels s'ajoute celui des "valeurs olympiques" spécifique au sport. Ces objectifs sont des orientations d'actions : explicités en préconisations, ils sont des pistes à emprunter. Ils concernent l'ensemble des institutions sportives mais tous ne peuvent pas être appliqués à l'échelle d'un club. C'est pour cela que les quelques objectifs accessibles doivent être considérés. Voici les objectifs auxquels le projet de développement du club de tennis de Luynes doit pouvoir répondre :

Chapitre 2

« **Objectif 6** : Combattre l'exclusion sociale par la pratique du sport. » et « **Objectif 7** : Renforcer le rôle du sport au service de la protection et de la promotion de la santé des personnes. » Le projet, de part l'agrandissement des infrastructures du club qui devrait permettre

d'accueillir un plus grand nombre de pratiquants, répondra à ces deux objectifs.

« **Objectif 9 : Favoriser la pratique sportive des personnes handicapées.** » Le projet y répondra en adaptant le matériel et les équipements sportifs du club aux besoins spécifiques des personnes handicapées.

« **Objectif 11 : Promouvoir la pratique des jeunes et améliorer leur implication dans la vie associative et les instances dirigeantes du sport.** » Le projet pourra y répondre en menant des actions de découverte du tennis et d'initiation à ce sport, en direction des jeunes à travers des programmes scolaires et périscolaires, grâce aux nouvelles infrastructures.

Chapitre 3

« **Objectif 15 : S'impliquer dans une gestion respectueuse des sites, des paysages et de la nature.** » Le projet y prêtera attention.

« **Objectif 16 : Concevoir des installations, équipements et matériels sportifs respectueux de l'environnement et développer des modes de gestion "durables".** » Le projet tentera de suivre les cinq points énoncés pouvant répondre à cet objectif :

1 | Intégrer les normes environnementales dans les cahiers des charges de conception et de gestion des matériels sportifs et des installations sportives et administratives.

2 | Apporter un soin particulier à la localisation des équipements sportifs notamment pour minimiser la consommation d'espace et limiter les consommations d'énergie liées aux déplacements. Eviter leur multiplication en favorisant leur plein emploi (multifonctionnalité, mutualisation). La localisation du club répond déjà à ce point mais le choix du lieu d'extension sera fait dans cette perspective. Le plein emploi des infrastructures sera un point à étudier.

3 | Veiller à la qualité de l'intégration paysagère des installations sportives dans les sites. L'emplacement des nouvelles infrastructures et le style architectural des éléments bâtis seront déterminés de façon à répondre à ce point.

4 | Recenser les équipements sportifs existants et réaliser des schémas prospectifs dans une perspective d'aménagement durable du territoire (optimisation de l'implantation et de l'utilisation des équipements à l'échelle territoriale). Ceci a été fait dans la partie « diagnostic ».

5 | Concevoir les installations sportives de manière - au cas où ces équipements deviendraient inadaptés à leur usage - à faciliter leur changement d'affectation ou leur suppression éventuelle et le retour à l'état initial des sites. Ceci semble difficile dans notre cas mais nous tenterons d'y répondre par les choix d'aménagement qui seront faits.

« **Objectif 18 : Promouvoir une utilisation des moyens de transports économes en énergie et faiblement polluants.** » Et ainsi, « prendre en compte au niveau de chaque club le protocole de Kyoto que la France a signé. ». Cet objectif pourra être atteint en promouvant l'utilisation des transports collectifs et des modes de déplacement "propres", grâce à l'amélioration de l'accessibilité au club, notamment pour les vélos.

b) Assurer le bon développement du club de tennis pour renforcer le pôle scolaire et sportif, centralité secondaire de la commune

A l'échelle du territoire communal, participer au renforcement d'une des centralités secondaires de la ville qu'est le pôle scolaire et sportif est l'enjeu majeur du projet d'aménagement du club de tennis. A l'échelle du club, répondre aux besoins de la section afin de satisfaire

l'ensemble des luynois désirant pratiquer ce sport et de maintenir la bonne dynamique de l'association est tout l'enjeu du projet.

Pour y parvenir, les objectifs du projet sont de deux ordres : d'une part de répondre à la demande croissante, et d'autre part d'améliorer la fonctionnalité et la convivialité du club. La pratique du sport étant bénéfique d'un point de vue social et sanitaire, et jouant un rôle positif dans le développement de la jeunesse, il semble important que la commune puisse répondre à cette demande. Pour y répondre, la construction de nouveaux terrains devrait permettre de poursuivre le développement de l'école de tennis et de satisfaire les pratiquants du « tennis loisir ». L'agrandissement du club pourra aussi permettre l'organisation d'un tournoi à plus haut niveau, et la création d'un tournoi jeune. D'autre part, le futur aménagement répondra aux besoins spécifiques des personnes handicapées pour qu'elles puissent avoir accès à ce sport. Pour l'instant, très peu de clubs dans l'agglomération ont cherché à développer le tennis handisport, il semble donc intéressant de profiter de la restructuration du club pour le faire sur Luynes. Concernant la fonctionnalité et la convivialité du club, se seront les deux objectifs majeurs de la nouvelle structure d'accueil. Cette dernière offrira une meilleure qualité d'accueil (vestiaires, douches, toilettes...) et un espace plus grand pour permettre l'organisation par la section d'un plus grand nombre de manifestations annuelles telles que la galette des rois, la fête de fin d'année... D'autres nouvelles infrastructures telles qu'un terrain de pétanque et un mur contre lequel on pourrait jouer même sans partenaire (en général très prisé des enfants) pourraient également participer à la création de convivialité au sein du club.

Enfin, l'utilisation des terrains pourra être optimisée, notamment en journée, en développant l'accès du tennis à l'école, à l'IME, aux entreprises...

c) Favoriser l'accès au site par des modes alternatifs à la voiture

La situation géographique du club, de part sa proximité avec les zones d'urbanisation les plus denses de la commune, joue en faveur de l'utilisation des modes de circulation douce. Le développement du club participera au renforcement de la centralité secondaire qu'est le pôle scolaire et sportif, et par ce biais devrait favoriser le développement de ces moyens de déplacement sur la commune. L'enjeu étant de réduire au maximum l'utilisation de la voiture pour les déplacements vers le club et plus largement vers le pôle en général, son accessibilité doit être améliorée pour les circulations douces, principalement pour le vélo dans notre cas. L'objectif est de sécuriser les déplacements à vélo sur les axes rejoignant le pôle au centre de Luynes d'une part et aux autres zones d'urbanisations plus récentes d'autre part. Tous les aménagements possibles pouvant inciter les habitants à utiliser d'autres moyens de déplacement que la voiture pour rejoindre le pôle scolaire et sportif doivent être envisagés.

2. Améliorer l'accessibilité du pôle scolaire et sportif et favoriser les modes de circulation douce

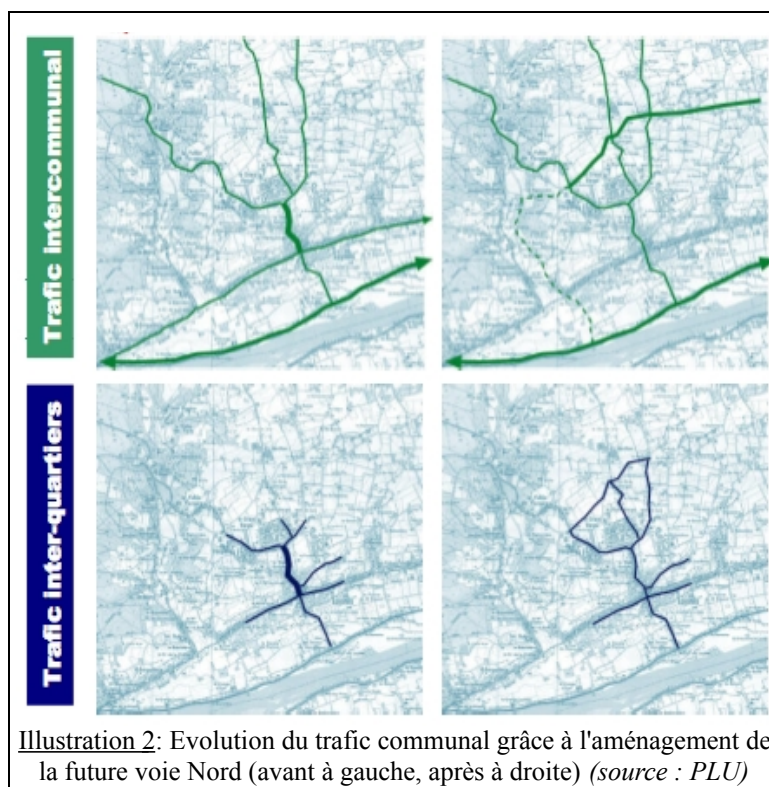
L'aménagement du réseau communal, pouvant permettre l'amélioration de l'accessibilité au pôle scolaire et sportif tout en favorisant les modes de circulation douce, doit être relié aux projets d'aménagements supra-communaux envisagés par Tour(s)plus sur l'agglomération.

a) Projets liés à Tour(s)plus

Plusieurs projets d'agglomération devraient permettre une amélioration du trafic routier sur la commune et le développement des circulations douces.

La trame routière

Tout d'abord, la portion d'autoroute A85 ouverte début 2007, reliant Tours à Angers et permettant, avec l'A10, de réaliser une continuité autoroutière de l'axe ligérien entre Orléans et Nantes a eu un intérêt pour Luynes. Traversant la Loire en aval de Luynes, au niveau de Cinq-Mars-la-Pile, cette nouvelle infrastructure a permis de décharger la RN152 d'une partie de son trafic de transit (notamment pour les poids lourds) et de renforcer ainsi son caractère d'échanges intercommunaux. En ce qui concerne l'important trafic que connaît l'axe principal de Luynes, les projets de construction du barreau Nord-Ouest du boulevard périphérique et d'une voie Nord de plateau raccordée à ce dernier devraient y remédier dans l'avenir. La poursuite du périphérique dans la vallée de la Choissille va permettre de faciliter les liaisons entre Luynes et les secteurs Nord de l'agglomération (Saint-Cyr-sur-Loire, Tours-Nord,...) et de décharger certaines voies rurales du plateau. La voie Nord permettra non seulement une réorganisation des flux inter-quartiers en structurant l'urbanisation de plateau mais surtout, en reliant Luynes et Fondettes au futur échangeur, elle évitera que tous les flux routiers (entre-autres les transports en direction de la zone d'activité) passent en transit dans le centre de Luynes. La D76 pourra devenir qu'une voie locale dont le profil sera propice aux circulations douces. Le centre-ville retrouvera une qualité de son espace public et sera plus sécurisé. Le désengorgement de l'axe principal (du Sud au Nord : Avenue de l'Europe, Rue Alfred Baugé, Rue de la Fontaine, Rue Paul-Louis Courier et Avenue Louis-Charles d'Albert Duc de Luynes) renforcera son rôle de voie inter-quartier et pourra aussi permettre de nouveaux aménagements en faveur des modes de circulation douce, pour accéder aux centres secondaires tels que le centre scolaire et sportif.



Finalement, les futurs aménagements de voirie prévus par Tour(s)plus devraient induire une nouvelle hiérarchisation de la trame routière de Luynes et diminuer le trafic automobile sur ses voies intercommunales et inter-quartier, laissant ainsi plus de place aux autres modes de circulation, plus respectueux de l'environnement.

Les modes alternatifs à la voiture

Luynes est desservie par les lignes 55 et 57 du réseau de bus Fil Bleu. Elles relient le centre de Tours à Luynes avec un système de deux branches alternées. La première ligne (n°55) passe par le centre de Fondettes et dessert Luynes jusqu'au quartier de Vaugareau à l'Ouest et la maison de retraite à l'Est. La seconde (n°57) reste dans la vallée, dessert Luynes et se termine à Saint-Etienne-de-Chigny (Queue de merluche). Une vingtaine de bus (20 par la ligne 55 et un par la ligne 57) desservent Luynes quotidiennement en semaine. Le PDU prévoit, en plus du maintien de l'offre actuelle du réseau de bus, l'aménagement d'un transport collectif en site propre aux capacités supérieures de celles du bus, ce qui conduira à une redistribution de l'offre. On peut penser que les communes périphériques comme Luynes bénéficieront de cette nouvelle offre avec une fréquence accrue et une amplitude horaire plus élevée. La desserte Fil bleu constitue une offre sub-urbaine de première importance. Cependant, il faut remarquer que ce moyen de transport est très majoritairement utilisé pour les trajets en direction du centre de l'agglomération et ne constitue pas réellement un moyen de transport local. Pour les déplacements intra-communaux, la marche et le vélo sont les deux modes alternatifs à la voiture à développer au sein de la commune.

A Luynes, la marche à pieds est un mode déjà très utilisé pour les déplacements de proximité qu'il faut continuer à privilégier. Le réaménagement du centre y a déjà participé par un traitement de l'espace public et une évolution du plan de circulation. Les zones limitées à 30km/h avec des voies mixtes (semi-piétonnes) ont été étendues et cette démarche peut et doit être généralisée dans les secteurs d'urbanisation plus récente du plateau. Une évolution de l'espace public (réduction de chaussée, élargissement de trottoirs,...) et la valorisation d'itinéraires piétonniers privilégiés vers le centre-ville et vers les pôles d'équipements sont donc à envisager.

La place du vélo, assez réduite à Luynes, a quant-à-elle une grande marge de développement, que ce soit pour les déplacements internes ou même pour ceux entre Luynes et les communes voisines. Dans cet optique, Tour(s)plus envisage la construction d'un réseau d'agglomération prévoyant un itinéraire protégé et jalonné reliant Luynes, par le plateau, à St-Etienne-de-Chigny d'un côté et à Fondettes de l'autre (allant jusqu'au centre de l'agglomération en passant par Saint-Cyr-sur-Loire). Le principe d'un itinéraire continu de bord de Loire reste encore à l'étude. Le réseau communal est donc à aménager sur cette armature en s'appuyant soit sur des infrastructures spécifiques (pistes, bandes ou trottoirs cyclables), soit sur des itinéraires jalonnés empruntant des secteurs où la circulation automobile est peu contraignante (« zones 30 », quartiers résidentiels, parcs,...).

Cf carte 6 : « Accessibilité au pôle scolaire et sportif »

b) Aménagements d'espaces publics favorables aux déplacements doux

Plusieurs aménagements peuvent être envisagés pour permettre le développement des circulations douces :

- la sécurité peut être renforcée par une maîtrise des vitesses automobiles, grâce à une réduction des emprises de chaussées et des aménagements dans un esprit de « zone 30 »
- la trame viaire peut être hiérarchisée en identifiant les voies inter-quartier qui peuvent canaliser les flux à vitesse maîtrisée et en aménageant les voies de dessertes de façon à ce qu'elle soient dissuasives aux flux de transit
- un réseau piétonnier et cyclable doit être développé entre les différents secteurs de la commune, sur le plateau et dans la relation entre le plateau et le centre

- le mobilier de stationnement des vélos doit être systématisé auprès des générateurs de flux que sont les commerces, les services et les équipements

c) Proposition d'aménagement d'un réseau cyclable desservant le pôle scolaire et sportif

D'après les résultats de l'enquête au sujet des pratiques de déplacement des adhérents de la section tennis (partie 2, 2.b) et la situation du club au sein du pôle scolaire et sportif, l'aménagement d'un réseau cyclable desservant le site dépasse le simple intérêt des adhérents. En effet il pourra être profitable aux jeunes du groupe scolaire Louis Pasteur et du collège dans un premier temps, puis à l'ensemble des habitants de la commune à plus long terme si le projet d'un parc voit le jour sur le site (zone UEc). Le site doit être relié par un réseau cyclable aux zones les plus urbanisées de la ville telles que le centre-bourg et les quartiers pavillonnaires, tout en étant en adéquation avec le réseau d'agglomération projeté. Le mobilier de stationnement sera prévu dans le réaménagement du parking de l'Avenue du Général de Gaulle. Ces aménagements seront accompagnés tant que possible du renforcement de la sécurité et de la hiérarchisation de la trame viaire,. Ainsi tous les moyens possibles pour favoriser les déplacements doux seront mis en place.

Localisation du logement des adhérents et détermination des axes à aménager

Afin de déterminer les axes pour lesquels il serait intéressant de mettre oeuvre les différents moyens cités précédemment, ceux les plus empruntés par les adhérents de la section tennis, pour rejoindre le pôle sportif à partir de leur domicile, ont été repérés.

Après avoir localisé le domicile de chaque adhérent par un point, ce dernier a été relié au club de tennis en passant par le chemin le plus direct. Les chemins se rejoignant entre eux à différents niveaux, le nombre d'adhérents empruntant les voies menant au club a pu être évalué. Ainsi, un classement des voies en fonction de leur utilisation potentielle par les adhérents a pu être établi (*voir carte 6 : « Nombre d'adhérents empruntant la voie pour rejoindre le club de tennis à partir de leur domicile »*). Ce classement a permis de déterminer un réseau de voies intéressantes à aménager (les plus fréquentées) afin que le vélo soit plus utilisé par les adhérents pour rejoindre le club. Mis en relation avec le réseau cyclable d'agglomération à jalonner mais surtout avec le réseau cyclable communal a créer d'après le PLU de la ville, un choix précis du réseau cyclable qui améliorera l'accessibilité au pôle scolaire et sportif a pu être fait. Les voies à aménager sont :

- **L'Avenue Louis Charles d'Albert Duc de Luynes** dans sa totalité : elle relie le centre-bourg à la zone industrielle et économique Le Chapelet, pôle secondaire de commerces et services, et donne accès au pôle scolaire Louis Pasteur et au pôle secondaire scolaire et sportif.
- **La Rue du Petit Verger** (dans sa totalité), et la **Rue du Grand Verger** (du début à son croisement avec la ZI n°1 Les Pins), ainsi que la **Rue René Descartes** rejoignant les deux : elles quadrillent une zone très urbanisée qui va encore se développer ces prochaines années (zones AU), mènent au groupe scolaire Louis Pasteur d'un côté et aux zones industrielles Les Pins et La Grandes Noue de l'autre.
- **L'Avenue du Clos Mignot** (du début à son croisement avec l'axe prolongeant la Rue du Haut Verger) : elle dessert le pôle secondaire d'équipements administratif et de santé, et une zone très urbanisée.
- **La Rue Victor Hugo** (du début au pôle secondaire le Chapelet) : elle relie le centre-bourg au centre secondaire de commerces et services en passant par le pôle scolaire et sportif et l'IME.

- **L'Avenue de la Liberté** (dans sa totalité) : elle relie l'Avenue du Duc de Luynes et la Rue Victor Hugo en traversant une zone très urbanisée.
- **L'Avenue du Général de Gaule** (dans sa totalité) : elle relie l'Avenue du Duc de Luynes et la Rue Victor Hugo et donne accès aux équipements sportifs du pôle secondaire (stade, gymnase, piscine et club de tennis). Elle sera traitée dans la partie « Aménagement du Club de tennis »
- **La Rue Paul-Louis Courier** : elle relie la Rue Victor Hugo et l'Avenue du Duc de Luynes au centre-bourg.
- **La Rue de l'Aqueduc** (dans sa totalité), **la Rue Saint-Venant** (au début) et **la Rue Joseph Thierry** (au début) : elle donnent directement accès au centre-bourg.

Cf carte 6 : « Accessibilité au pôle scolaire et sportif »

Remarque : Les rues du centre-bourg (Rue des Halles, Rue de la Fontaine et Rue Gambetta) ne sont pas traitées car leur aménagement réalisé récemment en faveur des piétons permet également une circulation relativement sécurisée des vélos (zone 30, routes pavées...). Cependant, du mobilier de stationnement pour les vélos serait à mettre à disposition des usagers.

Aménagement des voies

En fonction des voies, de leur emprise au sol, de leur forme (présence de trottoirs ou pas, retrait des habitations, présence d'arbres le long de la chaussée...) de leur fréquentation automobile, de leur réglementation (double sens ou sens unique, zone 30, stationnement autorisé ou pas...) et donc de leur sécurité, les aménagements à envisager ne peuvent pas et ne doivent pas être les mêmes. Ainsi, certaines voies devront être équipées de réelles pistes cyclable voire de trottoirs cyclables alors que d'autres pourront simplement subir un marquage au sol (bandes cyclables). De même, certaines voies ne verront pas leur circulation automobile modifiée alors que d'autres nécessiteront des changements (réglementaires...).

◆ **L'Avenue Louis Charles d'Albert Duc de Luynes (coupe 1a) et la Rue du Grand Verger (coupe 1b)**, reliant le centre de Luynes à trois pôles d'emplois (Le Chapelet, Les Pins et La Grande Noüe), sont deux routes départementales (respectivement D49 et D6) au trafic relativement important. Les voies sont assez larges (10m environ) et l'emprise du trottoir assez importante, des arbres y étant même plantés par endroit. Les futurs usagers à vélo seront de toutes les générations : adultes rejoignant les centres secondaires pour aller travailler, faire leurs courses ou des papiers administratifs, ou enfants se rendant à l'école Louis Pasteur ou au collège. D'après toutes ces indications, l'élargissement d'un des deux **trottoirs** pour y tracer une **bande cyclable**, qui serait à **double sens**, peut être envisagé. Ainsi, les cyclistes y seraient sécurisés par rapport aux automobilistes et cohabiteraient avec les piétons.

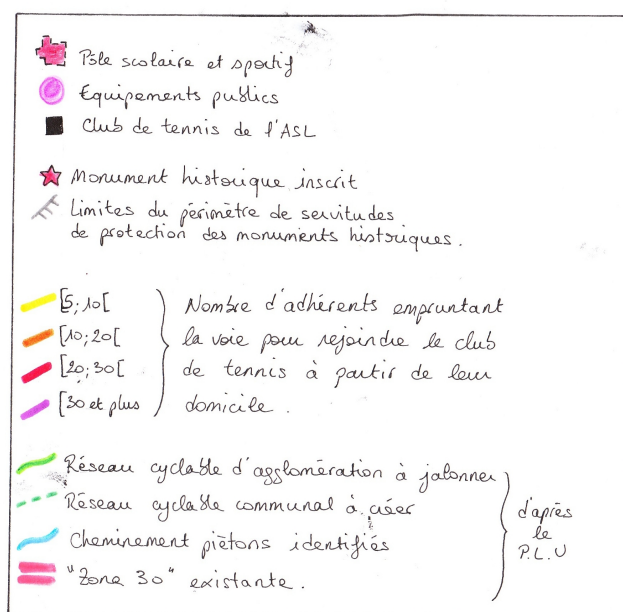
◆ **Les Rues du Petit Verger (coupe 2a) et du Clos Mignot (coupe 2b)** sont moins fréquentées mais leur trafic reste assez important. Elles traversent toutes deux des zones très urbanisées et donnent directement accès à deux des pôles secondaires, et entre-autre à des établissements scolaires. Leur aménagement doit donc garantir une grande sécurité envers les futurs usagers, dont beaucoup seront des enfants. Les voies sont assez larges et munies de trottoirs. Finalement, une **piste cyclable, sécurisée par une séparation physique avec la chaussée** réservée aux automobilistes, qui se verra **légèrement réduite**, est envisageable.

◆ **La Rue René Descartes (coupe 3a) et l'Avenue de la Liberté (coupe 3b)** traversent des zones urbanisées et relient deux axes plus importants, ce sont des voies inter-quartiers, la circulation y est donc raisonnable. La Rue René Descartes n'étant pas très large et la largeur des trottoirs étant

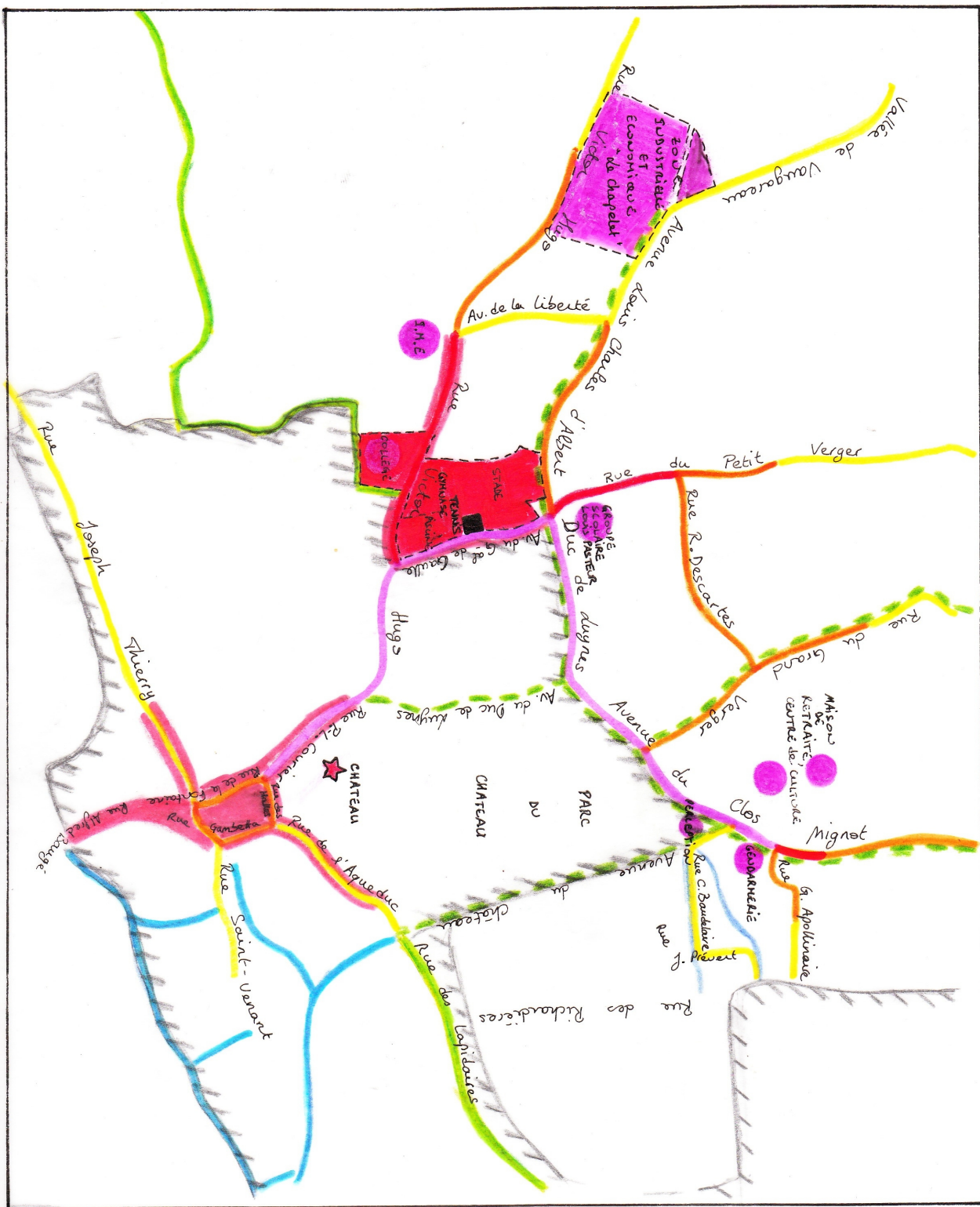
déjà limitée, le **tracé de bandes cyclables sur la chaussée** semble être la seule solution. En ce qui concerne l'Avenue de la Liberté, bien plus large, elle dispose d'un très large trottoir planté d'arbres. Une **bande cyclable** peut donc y être tracée, les cyclistes cohabiteront ainsi avec les piétons comme sur l'Avenue du Duc de Luynes.

◆ Les Rues **Paul-Louis Courier** et **Victor Hugo (coupe 4)** ont un trafic relativement important du fait qu'elles relient le centre-bourg à deux pôles secondaires. Leurs usagers sont approximativement les mêmes que pour l'Avenue du Duc de Luynes (de tous âges) mais la voie est moins large, en particulier entre le pôle scolaire et sportif et le bourg où elle est assez étroite et ne dispose pas de trottoir. L'aménagement doit donc y être différent. Tout d'abord la « **zone 30** », allant de l'Avenue de la Liberté au bourg, est pour le moment interrompue entre l'Avenue du Général de Gaulle et l'Avenue du Duc de Luynes. Il faudrait pourtant qu'elle soit continue pour augmenter la sécurité des usagers à vélo et des piétons tout au long de la voie. Ensuite, **des modifications de circulations (ralentisseurs, plots pour que le trajet ne soit pas rectiligne...)** pourraient, d'une part réduire le trafic automobile par son côté dissuasif, et d'autre part permettre de réduire la vitesse, en plus des panneaux de limitation à 30km/h pas toujours suffisants. Enfin, une voie réservée aux cyclistes sera matérialisée par une **bande cyclable**.

◆ Les Rues **Joseph Thierry, Saint-Venant** et **de l'Aqueduc (coupe 5)** sont des entrées de villes, elles donnent toutes directement accès au bourg. Les deux premières constituent une route départementale (D76) reliant Saint-Etienne-de-Chigny à Fondettes en passant par Luynes et connaissent par conséquent un trafic assez important. La troisième, moins empruntée relie Luynes à Fondettes. Sur les cinq routes partant du bourg, la Rue St-Venant est la seule à ne pas être limitée à 30km/h. Il semble judicieux de la mettre au même rang que les autres pour améliorer la sécurité autour du bourg. De même que pour les rue précédentes, et la Rue Joseph Thierry pour laquelle c'est déjà fait, **des modifications de circulations (ralentisseurs, plots pour que le trajet ne soit pas rectiligne...)** sont à envisager à proximité du bourg. Une voie réservée aux cyclistes sera ensuite matérialisée par une **bande cyclable** pour les trois rues.



Légende de la carte 7 "Accessibilité au pôle scolaire et sportif"
(page suivante)



Carte 7: Accessibilité au pôle scolaire et sportif

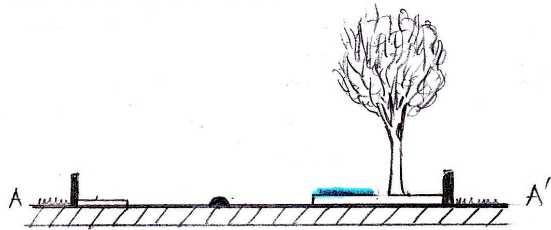
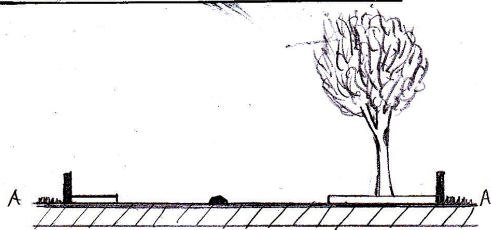
Cf calque « Types d'aménagement des voies pour accéder au pôle scolaire et sportif », en annexe, à superposer

COUPES DES VOIES A AMENAGER

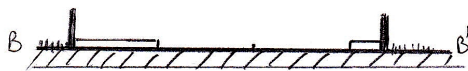
AVANT aménagement

APRES aménagement

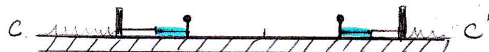
1a



1b



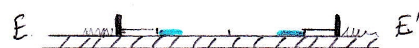
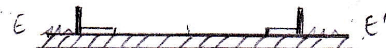
2a



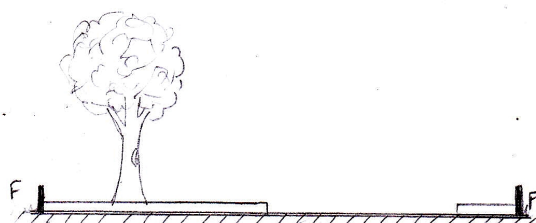
2b



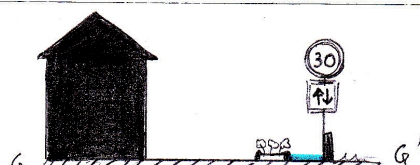
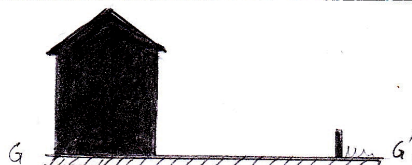
3a



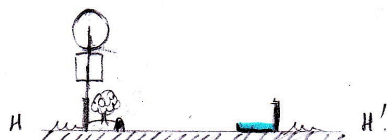
3b



4



5



limite de chaussée
 piste ou bande cyclable
 poteau ou barrière
 2 m

Dessin 1: Coupe des voies avant et après le futur aménagement

Pour localiser les coupes représentées ci-dessus, voir calque « Type d'aménagement des voies pour accéder au pôle scolaire et sportif » (en annexe).

Aménagement de l'Avenue Louis Charles d'Albert Duc de Luynes :

Exemple de bandes juxtaposant la circulation des cyclistes (à double sens) et des piétons sur un trottoir

Avant aménagement



Photo 25: Avenue Louis Charles d'Albert Duc de Luynes

Après aménagement



Dessin 2: Aménagement de l'Avenue Louis Charles d'Albert Duc de Luynes

Aménagement de la Rue Victor Hugo :

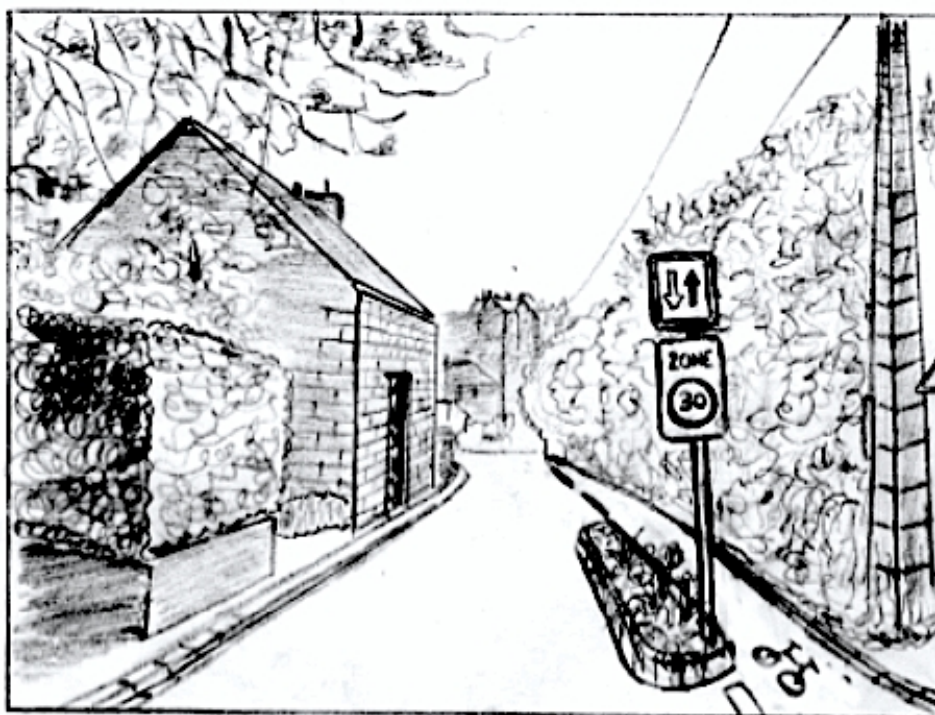
Exemple de bande cyclable (à double sens) avec modification de circulation pour les automobilistes (zone 30 et bordures)

Avant aménagement



Photo 26: Rue Victor Hugo

Après aménagement



Dessin 3: Aménagement de la Rue Victor Hugo

3. Propositions d'aménagement pour le club de tennis

a) Désirs des adhérents, besoins en infrastructures et orientation des choix

Terrains

En conclusion de l'enquête menée auprès des adhérents du club, 72% des personnes interrogées souhaiteraient de nouveaux courts. Au cours de l'enquête, il leur a été demandé de faire part de leurs préférences concernant les différentes surfaces existantes, et de préciser quels types de terrains ils voudraient voir se construire, intérieurs ou extérieurs et de quelle surface. Il en ressort que la majorité préférerait avoir de nouveaux terrains extérieurs, à 60%. Et en effet, le manque de terrains extérieurs est signalé plusieurs fois dans les retours d'enquête, ainsi que le fait de disposer de terrains couverts et non couvert est un point positif des autres clubs qui revient régulièrement. Pour les surfaces, c'est globalement la terre battue qui semble la plus appréciée (44%), mais pour les terrains extérieurs, c'est le « quick » (béton poreux) qui l'emporte (27%).

Surface	terrains couverts	terrains extérieurs	TOTAL
Quick	10	27	37
Green set	6	10	15
Terre battue	23	21	44
TB synthétique	2	2	4
TOTAL	40	60	100

Tableau 3 : Préférences des adhérents ayant répondu à l'enquête, concernant la construction de nouveaux terrains (en pourcentages)

Pour satisfaire une majorité d'adhérents, il faudrait donc s'orienter vers la construction de terrains extérieurs, en béton poreux (quick). Le nombre de deux terrains semble être judicieux. En effet, il ne serait pas logique de ne construire qu'un seul court : d'un point de vue pratique (ce qui a une influence sur le prix : il revient moins cher de faire deux courts simultanément que décalés dans le temps) mais aussi parce que l'enseignement se déroule généralement sur deux courts en même temps, et surtout pour les championnats, pour lesquels il est nécessaire d'avoir deux courts identiques. Deux terrains supplémentaires devraient être suffisants pour répondre à la demande. Bien que le choix s'oriente vers des terrains non couverts, il devrait quand même résoudre les problèmes de saturation, en particulier à l'égard du tennis « loisir » puisque celui-ci connaît son plus grand succès avec les beaux jours, entre fin mars et fin octobre, période à laquelle les terrains extérieurs sont praticables. En ce qui concerne la surface, le choix du béton poreux est avantageux d'un point de vue économique : il s'agit d'une des surfaces les moins chères à la construction, c'est également celle qui demande le moins d'entretien régulier (contrairement aux terrains en terre battue par exemple, qui doivent être refaits chaque année et bien entretenus, pour être praticables le plus longtemps possible), qui est la plus résistante à long terme et qui coûte le moins cher à rénover.

Construction

(Prix indicatifs TTC en euros, comprenant : le terrassement normal, la clôture, pour un court extérieur, et tous les équipements standard)

TYPE DE REVÊTEMENT	COURT EXTÉRIEUR	COURT COUVERT
Terre battue (avec arrosage automatique)	36 000 €	28 000 €
Résine synthétique	48 000 €	36 000 €
Béton poreux	36 000 €	30 000 €
Enrobé poreux	36 000 €	30 000 €
Gazon synthétique (sur béton ou enrobé neuf)	54 000 €	48 000 €
Moquette (sur béton ou enrobé neuf)	-	51 000 €
PVC (sur dalle)	-	69 000 €
Polyuréthane (sur dalle)	-	66 000 €

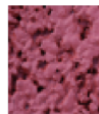
Entretien

TRAVAUX	PÉRIODICITÉ	COÛT
Démoussage, décolmatage (1)	1 à 3 ans	1 500 €
Peinture (+ (1) + ragréages, ponçages, etc.)	5 à 8 ans	4 800 €
Résine (+ (1) + colmatages, déflachages, etc.)	7 à 12 ans	9 000 €
Remise en état terre battue	1 an	2 500 €
Désablage, resablage gazon synthétique	5 ans	4 600 €
Remplacement gazon synthétique	10 ans	25 000 €* *

* hors frais de mise en décharge agréée

Rénovation

(sans changement de clôture)

SURFACE À CRÉER	SURFACE EXISTANTE			
	Terre battue	Béton poreux	Enrobé poreux	Résine
				
Terre battue	19 000 €	24 000 €	24 000 €	36 000 €* *
Béton poreux	30 000 €	23 000 €	23 000 €	26 000 €* *
Enrobé poreux	30 000 €	24 000 €	24 000 €	26 000 €* *
Résine	39 000 €	48 000 €**	48 000 €**	30 000 €* *

* toutes les résines sont construites avec une pente qui sera ou non supprimée selon le cas. Aujourd'hui, seule la pente unique transversale est autorisée par la norme Afnor de construction XP P 90-110 (mai 1998).

** l'ancien terrain est complètement évacué « par sécurité ».

Tableau 4 : Moyenne des prix des marchés pour la construction, l'entretien et la rénovation des différentes surfaces de terrains de tennis en 2005 (source : Tennis Info n°374 Juillet-Août 2005)

	Terre battue	Béton poreux	Enrobé poreux	Résine
Construction	36	36	36	48
Entretien	25	13,2	13,2	15
Total	61	49,2	49,2	63

Tableau 5 : Estimation du coût (en k€) de construction et de l'entretien sur 10 ans de différentes surfaces de terrains de tennis, à partir de la moyenne des prix des marchés de 2005 donnés par la FFT

Remarque : Ces chiffres, datant de 2005, ont pu évoluer et peuvent varier car divers facteurs influent sur le prix estimatif final : nombre de terrains, nature des terrassements (profondeur, évacuation ou non des déblais, purge des mauvais matériaux éventuels, ...), coût de transport (selon la carrière de provenance des gravillons ou selon le lieu de la centrale d'enrobés), variation des coûts de matières premières (acier, pétrole), etc.

Club house

Les adhérents sont 74% à estimer que la rénovation du club house serait nécessaire. Ce qui leur semble le plus important est l'amélioration des vestiaires et des sanitaires, ils sont plus de la moitié à la juger nécessaire. Ensuite, ils sont presque la moitié à souhaiter la rénovation de la salle, qu'ils jugent souvent trop petite. La terrasse arrive en dernier mais ils sont quand même 41% à la juger nécessaire.

	Vestiaires	Sanitaires	Salle	Terrasse
Pourcentage	63%	54%	46%	41%

Tableau 6 : Pourcentages d'adhérents estimant nécessaire la rénovation des différentes parties du club house

Finalement, il faudrait envisager un club house assez grand pour pouvoir y organiser des manifestations, suffisamment équipé en vestiaires et sanitaires, et disposant d'une terrasse agréable. Le club comptant aujourd'hui 170 adhérents environ, ce chiffre pouvant augmenter à l'avenir mais devant atteindre un seuil et se stabiliser dans quelques années, et les adhérents n'étant jamais tous présents aux manifestations, une capacité d'accueil d'une petite centaine de personnes debout semble largement suffisante pour la salle, soit environ 70m² (d'après le rapport de 1,3 personnes par m2). Pour les vestiaires, il faut envisager deux parties, femme et homme, avec plusieurs douches, plutôt individuelles, des lavabos et des toilettes. Une douche et des toilettes adaptés aux personnes handicapées doivent être prévus. Pour le rangement du matériel (seaux de balles, matériel pédagogique...) un petit local spécifique (4-5m²) sera à rajouter. Pour rendre le club house le plus agréable possible, de grandes baies vitrées s'ouvrant sur une terrasse, avec vue sur les futurs terrains extérieurs, pourraient être envisagées. Ceci permettrait également de laisser rentrer un maximum de lumière et donc d'économiser de l'énergie. Ensuite, on pourrait imaginer un toit-terrasse, avec quelques marches formant de petits gradins qui permettraient de regarder les joueurs d'un peu plus haut.

b) Terrains disponibles pour l'agrandissement du club

Deux possibilités apparaissent pour la zone d'extension du club. La première serait d'étendre le club de l'autre côté de l'Avenue du Général de Gaulle, sur le terrain de la commune en zone UEc, non exploité pour le moment. La deuxième possibilité est d'agrandir le club derrière le club house actuel (côté Nord), en empiétant sur le terrain faisant office d'espace vert.

Dans le premier cas, cela permettrait de disposer d'un espace assez large, laissant plus de libertés d'aménagements. Par contre, le développement du club sur ce terrain restreindrait l'espace pouvant être destinée, à l'avenir, à la réalisation d'un stade et d'un parc. De plus, le terrain faisant partie du périmètre de servitudes de protection des monuments historiques par rapport au château, tout élément bâti devrait respecter de nombreuses contraintes règlementaires. Enfin, le club ne pouvant pas être coupé en deux par la route, cette dernière devrait être détournée afin qu'elle contourne le club, ce qui représenterait d'importants travaux de voirie.

Dans le second cas, l'espace potentiel d'aménagement est assez restreint et l'espace vert serait largement réduit. Cependant, dans l'optique de conserver l'emplacement actuel de la structure d'accueil, qui serait seulement plus grande, et de ne construire que deux terrains, l'espace disponible serait suffisant. Et à long terme, même si le nombre d'adhérents continue à augmenter, il atteindra un seuil d'ici quelques années, en même temps que la commune verra son nombre d'habitants se stabiliser. Par conséquent, un nouvel agrandissement ne semble pas être à envisager, même à long terme, le problème du manque d'espace ne devrait donc pas se poser. En ce qui concerne la perte de l'espace vert, ceci se verrait certes regrettable car tout espace de verdure est bon à conserver. Mais il faut noter que ce lieu n'est pas réellement fréquenté, à part par quelques jeunes, qui ne le respectent d'ailleurs pas la plupart du temps (dégradations, déchets, tessons de bouteilles...). Puis, sa perte pourrait se voir rapidement compensée par l'aménagement d'un parc bien plus grand juste en face, sur le terrain en zone UEc. D'autre part, le petit espace destinés aux enfants à l'extrémité de l'espace vert, n'est pas non plus fréquenté, même aux horaires de sortie d'école. Ceci peut s'expliquer de part son emplacement mais surtout son côté peu attractif, ne présentant qu'un toboggan et une petite bascule en bois, au milieu de graviers. A l'occasion de l'extension du club, ce lieu pourrait être réhabilité en espace vert ou réaménagé de façon à le rendre plus attractif. Enfin, le fait que le terrain

n'appartienne pas au périmètre de protection du château est un paramètre non négligeable. Ceci peut permettre plus de liberté dans le bâti et en particulier pour le style architectural de la future structure d'accueil, bien que quelques contraintes liées à la co-visibilité resteront à respecter.

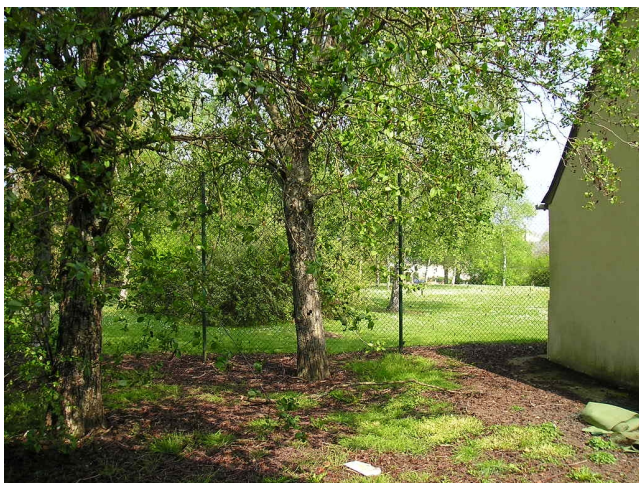


Photo 27: Espace vert situé derrière le club house



Photo 28: Parc de jeux pour enfants et espace vert à proximité du club house (visible en arrière plan)

Finalement, dans le souci d'économie de l'espace principalement, le choix d'étendre le club de tennis sur la même parcelle en zone UEs, derrière le club house actuel, semble être le plus raisonnable. Le terrain en zone UEc pourra alors être utilisé pour un autre aménagement, tel qu'un futur stade et un grand parc paysager, de loisir et de détente.

c) Caractéristiques requises pour le futur aménagement

D'après le PLU, les éléments marquants du centre-bourg doivent se retrouver tant que possible dans les opérations d'urbanisation récente et future, et notamment au niveau des centralités secondaires. Un certain nombre de caractéristiques sont à prendre en compte :

- rappel des tons clairs, notamment à travers l'emploi de revêtements de sol en calcaire
- présence constante de végétaux
- positionnement de bordures, de caniveaux, au niveau des lignes structurantes de l'espace public
- réalisation d'un dallage pour les espaces piétons, les placettes avec possibilité d'y associer différents types de revêtement
- détails structurants, tels les murs, murets, portails, escaliers, grilles, ...
- continuités piétonnes en forme de mails, plantées d'arbres d'essences nobles

Sur l'ensemble du territoire communal, les cheminements dédiés aux circulations douces peuvent être revêtus de stabilisé sablé clair. Pour le mobilier et la signalétique urbaine, la couleur doit appuyer la notion patrimoniale. Alors qu'un mobilier de style traditionnel doit être préservé dans le centre historique, dans les autres zones d'urbanisation, un mobilier plus contemporain doit être recherché. Enfin le mail, avenue plantée d'arbres visuellement dégagée et traitée telle une allée de château, comme l'entrée de ville depuis la traversée de la Varenne, doit être traité comme le motif privilégié de composition des espaces publics futurs.

d) Aménagement proposé

Voirie et parking

Pour améliorer l'accès au club par l'Avenue Charles d'Albert Duc de Luynes, au niveau du carrefour avec l'Avenue du Général de Gaulle et la Rue du Grand Verger, un rond-point est

envisagé. Il permettra aux voitures voulant s'engager dans ces voies (pour accéder au pôle sportif d'un côté et au groupe scolaire Louis Pasteur de l'autre) d'y parvenir plus simplement.

L'entrée dans l'avenue du Général de Gaulle respectera les prescriptions du PLU, notamment concernant la volonté d'une avenue plantée d'arbres, visuellement dégagée et traitée telle une allée de château, sur le modèle de l'entrée de ville à partir de la RN152. L'Avenue sera équipée d'une piste cyclable qui rejoindra la rue Victor Hugo en passant derrière la piscine d'un côté et par le gymnase de l'autre. Des emplacements pour les vélos seront prévus à l'entrée du club. Un parking sera réaménagé pour les voitures mais aussi pour les cars. Le nombre de stationnements sera approximativement le même (une cinquantaine), mais des places pour les personnes handicapées seront rajoutées (4). Les bus disposeront d'une placette leur permettant de faire demi-tour sans manoeuvre particulière.

Club house et terrains

Le club house aura une superficie totale d'environ 108m². Deux entrées sont prévues, une du côté de l'entrée principale du club, face aux terrains extérieurs, et une seconde donnant sur les terrains couverts. Il sera équipé comme prévu de deux vestiaires, hommes et femmes, disposant chacun de deux douches, deux lavabos et de toilettes, et d'un vestiaire pour les personnes handicapées (avec une seule douche). L'ensemble des vestiaires représentera à peine 30m². Le local matériel sera de 4m². La salle sera approximativement d'une superficie de 60m², sans compter le bar de 12m² environ. Ce qui devrait donc être suffisant. Un petit bureau ouvert de 4m² est aussi prévu. Le matériau utilisé sera principalement la pierre de tuffeau blanc, spécifique de la région et rappelant les éléments bâtis du bourg. Un pilier fait de ces pierres sera même disposé à l'intérieur de la salle, à une des extrémités du bar dans un objectif décoratif mais aussi pour marquer l'utilisation de ce matériau. Sur certaines façades, des blocs de verres seront employés en parallèle de la pierre pour donner un côté plus contemporain au bâtiment. De grandes baies vitrées sont envisagées du côté Nord, face aux terrains extérieurs. D'autres ouvertures, assez nombreuses pour laisser entrer un maximum de lumière seront disposées sur les quatre façades du club house. Une grande terrasse d'une largeur d'environ 5m entourera le club house au niveau des façades Nord et Est. Enfin, le choix d'un toit-terrasse sera fait, on pourra y accéder par l'extérieur, grâce à un escalier en colimaçon situé au coin Nord-Ouest du club.

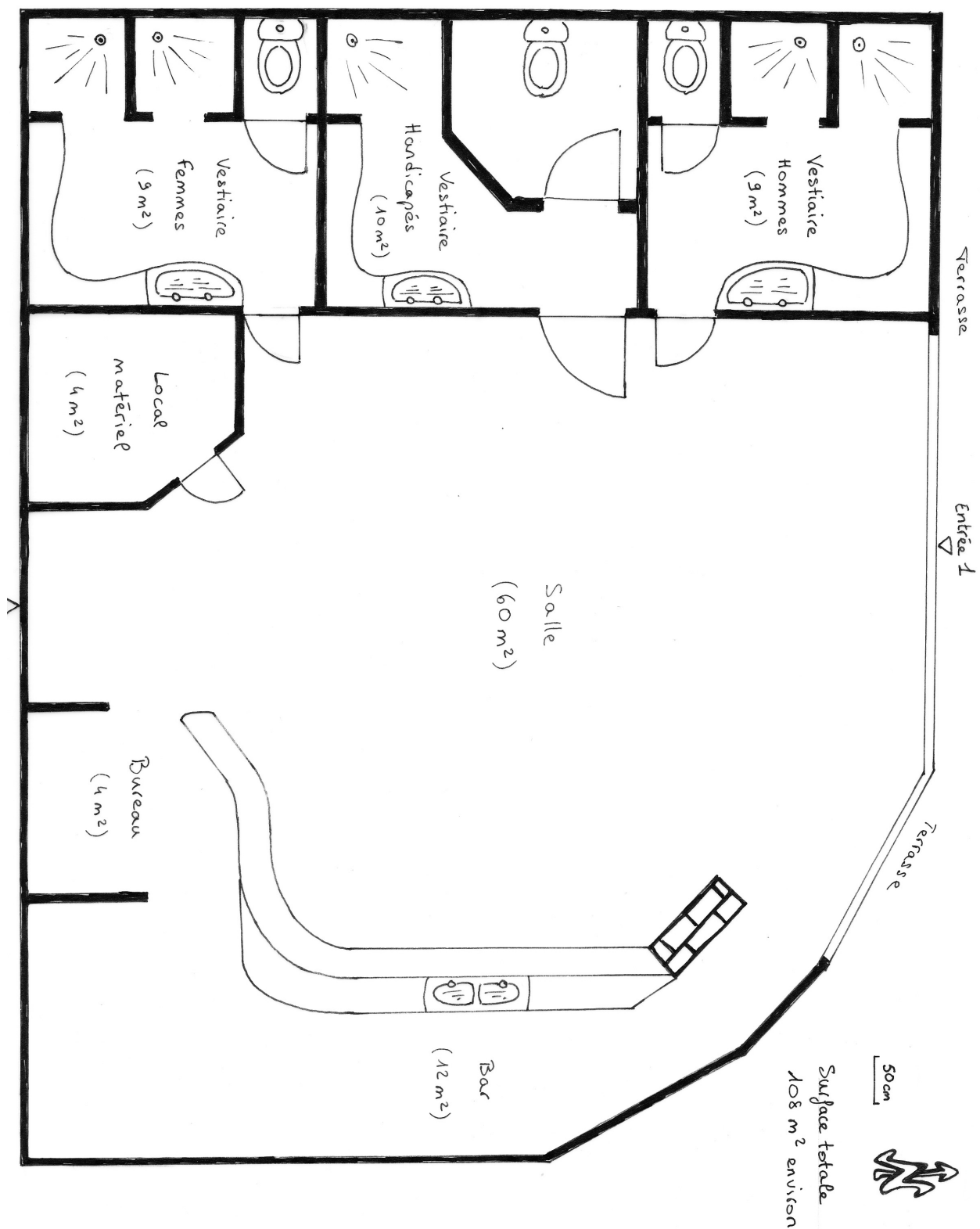
Les deux terrains en béton poreux seront donc situés au Nord du club house. Sur les recommandations de la FFT, ils seront orientés selon l'axe Nord-Sud pour une moindre gêne vis-à-vis du soleil pour les joueurs. Ils seront entourés d'une petite allée et des bancs seront à la disposition d'éventuels spectateurs côté Est.

Equipements

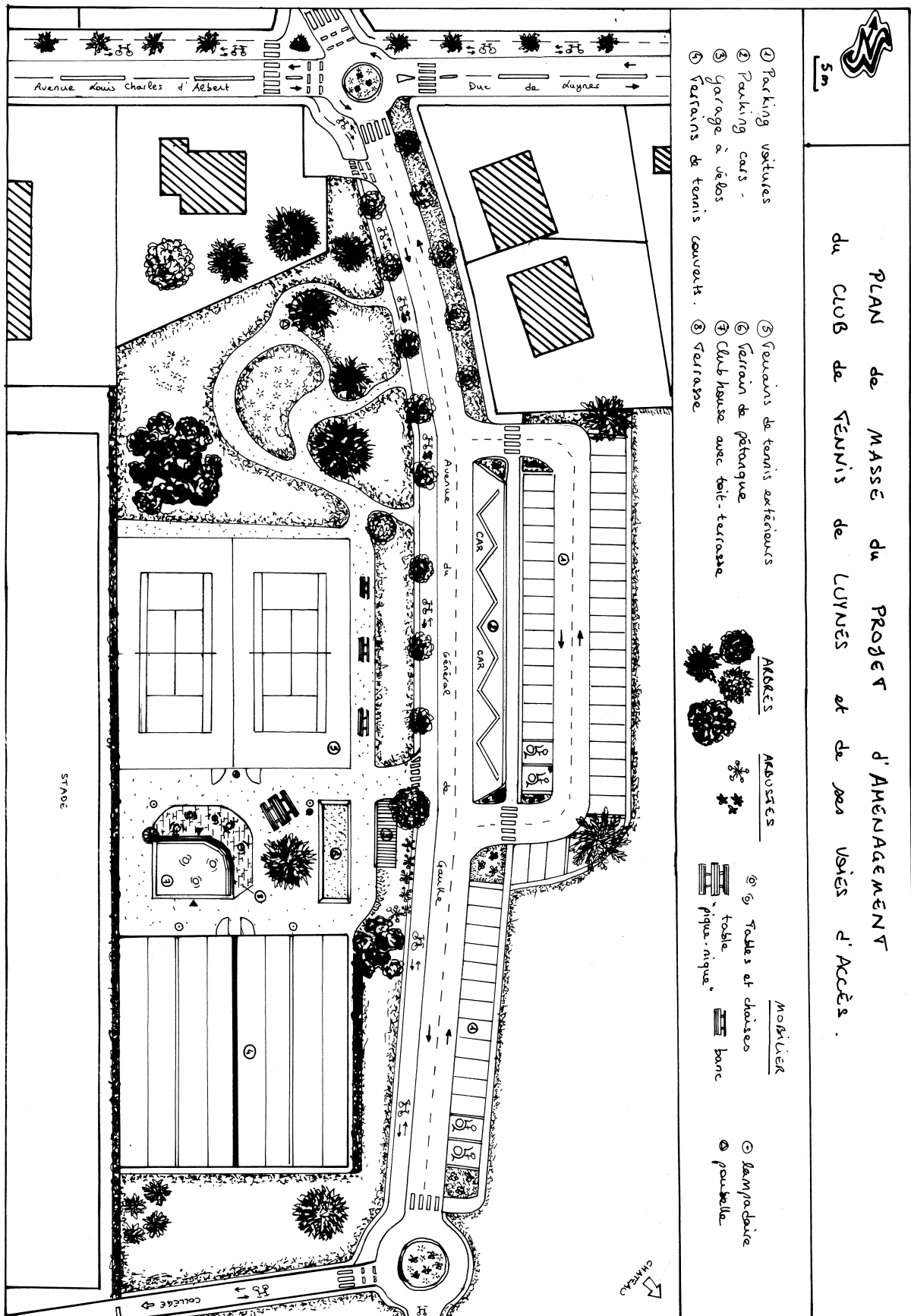
Un terrain de pétanque se trouvera à l'entrée du club et une grande table « pique-nique » sera installée à proximité. Des tables et des chaises devront être disposées dans la salle et sur les terrasses.

Traitement paysager

Tous les arbres pouvant être conservés lors de la mise en oeuvre du nouvel aménagement le seront, par exemple le grand sapin à côté du club house. D'autres seront plantés autour du club. La partie restante de la parcelle, non occupée par l'extension du club de tennis, sera réaménagée en un petit espace vert, faisant disparaître l'espace de jeux pour enfant qui n'était pas utilisé.



Dessin 4: Plan intérieur du club house



Dessin 5: Plan de masse du projet d'aménagement

Conclusion

Le projet d'aménagement du club de tennis représente un investissement important pour la commune de Luynes qui ne pourra sûrement pas être réalisé lors du mandat actuel, le budget étant déjà programmé et destiné à d'autres opérations. Mais ce projet pouvant contribuer à renforcer le pôle secondaire scolaire et sportif, et à augmenter l'offre en équipements de la commune et plus largement de l'agglomération tourangelle, il pourrait être envisagé au prochain mandat. Tour(s)plus, accordant à la commune un budget d'investissement pour un projet par mandat, l'extension du club pourrait être en grande partie financée par l'agglomération. D'autre part, la FFT peut accorder des subventions pour le développement des clubs sur demande. En ce qui concerne les travaux d'aménagement de voirie, ils seraient d'un intérêt bien plus large que celui du club de tennis et permettrait de développer les moyens de circulation douce sur la commune. Par conséquent, ce projet sera certainement mis en oeuvre dans les années à venir afin de réduire un maximum la place de la voiture et de garantir une meilleure qualité de vie.

Bibliographie

- Programme Agenda 21 du sport français, en faveur du développement durable – Avril 2005
– Edité par le comité National Olympique Français
- Tennis magazine
- PLU et PADD de Luynes

Webographie

- <http://www.equipement.fft.fr/>
- <http://mairie.pagespro-orange.fr/luynes/>
- <http://www.filbleu.fr/>
- <http://www.tours-agglo.fr/heading/heading3243.html>
- <http://www.tours-agglo.fr/>
- <http://www.securite-routiere.org/index.htm>
- <http://www.recensement.insee.fr/>
- <http://www.viamichelin.fr/>
- [google Earth](#)

Toutes les photographies, cartes et dessins n'ayant pas de source sont des réalisations personnelles.

Cartes

Carte 1: Localisation de la région Centre et ses départements sur le territoire français (source : http://images.google.com).....	8
Carte 2: Département d'Indre-et-Loire (source : http://images.google.com).....	8
Carte 3: Carte routière de Tours et sa périphérie (source : http://images.google.com).....	8
Carte 4: Trame routière de Luynes (source : PLU).....	16
Carte 5: Communes de Tour(s)plus et leur densité.....	18
Carte 6: Analyse communale (source : PLU).....	20
Carte 7: Accessibilité au pôle scolaire et sportif.....	45

Photos

Photo 1: Aqueduc gallo-romain de Luynes (source : http://mairie.pagespro-orange.fr/luynes).....	9
Photo 2: Maisons à pans de bois du XVème siècle (source : http://mairie.pagespro-orange.fr/luynes).....	9
Photo 3: le Château de Luynes, point culminant de la commune (source : http://mairie.pagespro-orange.fr/luynes/).....	9
Photo 4: l'Eglise Sainte-Geneviève de 1874 (source : http://mairie.pagespro-orange.fr/luynes/).....	10
Photo 5: Les Halles (source : http://mairie.pagespro-orange.fr/luynes/).....	10
Photo 6: Maison troglodyte (source : http://mairie.pagespro-orange.fr/luynes/).....	11
Photo 7: Maison troglodyte (source : http://mairie.pagespro-orange.fr/luynes/).....	11
Photo 8 (a,b,c): Pôle scolaire et sportif : la piscine, le stade et le collège (source : http://mairie.pagespro-orange.fr/luynes/).....	11
Photo 9: Rue pavée du centre-bourg (source : http://mairie.pagespro-orange.fr/luynes/).....	12
Photo 10: Carrefour du centre-bourg (source : http://mairie.pagespro-orange.fr/luynes/).....	12
Photo 11: Entrée du club de tennis menant aux deux terrains couverts (à gauche) et au club house (à droite).....	23
Photo 12: le Club house.....	27
Photo 13: Intérieur du club house.....	27
Photo 14: Intérieur du club house (la salle et le bar).....	27
Photo 15: Vue aérienne de Luynes, localisation du club de tennis (en rouge) (source : Google earth).....	28
Photo 16: Carte du réseau Fil Bleu affichée dans l'arrêt de bus le plus proche du club (à 3 minutes à pieds).....	28
Photo 17: Le stade et les terrains de tennis couverts.....	29
Photo 18: le collège.....	29
Photo 19: le gymnase.....	29
Photo 20: Carrefour Avenue du Duc de Luynes, Avenue du Général de Gaulle (à gauche) et Rue du Petit Verger (à droite).....	30
Photo 21: Avenue du Général de Gaulle, sans issue pour les voitures et les cars.....	31
Photo 22: Co-visibilité avec le château (photo prise à partir de l'Avenue du Général de Gaulle, en face du club de tennis).....	33
Photo 23: la piscine actuelle.....	34
Photo 24: Terrain en zone UEc, appartenant au périmètre des servitudes de protection des monuments historiques de part sa proximité avec le château.....	35
Photo 25: Avenue Louis Charles d'Albert Duc de Luynes.....	47
Photo 26: Rue Victor Hugo.....	48
Photo 27: Espace vert situé derrière le club house.....	52
Photo 28: Parc de jeux pour enfants et espace vert à proximité du club house (visible en arrière plan).....	52

Tableaux

Tableau 1: Taux de variation de la population luynoise entre 1968 et 1999 (source : INSEE).....	14
Tableau 2: Durée moyenne du trajet club-domicile (en minutes), selon la distance et le moyen de transport utilisé (estimation faite sur www.viamichelin.fr).....	32
Tableau 3 : Préférences des adhérents ayant répondu à l'enquête, concernant la construction de nouveaux terrains (en pourcentages).....	49
Tableau 4 : Moyenne des prix des marchés pour la construction, l'entretien et la rénovation des différentes surfaces de terrains de tennis en 2005 (source : Tennis Info n°374 Juillet-Août 2005)....	50
Tableau 5 : Estimation du coût (en k€) de construction et de l'entretien sur 10 ans de différentes surfaces de terrains de tennis, à partir de la moyenne des prix des marchés de 2005 donnés par la FFT.....	50
Tableau 6 : Pourcentages d'adhérents estimant nécessaire la rénovation des différentes parties du club house.....	51

Graphiques

Graphique 1: Evolution de la population luynoise entre 1962 et 1999 (source : INSEE).....	14
Graphique 2: Catégories socio-professionnelles des ménages luynois en 1999 (source : PLU).....	15
Graphique 3 : (source : www.fft.fr).....	23
Graphique 4 : Effectifs de la section tennis de l'ASL (source : www.fft.fr).....	24
Graphique 5: Répartition des adhérents selon leur statut (source : section tennis de l'ASL)	24
Graphique 6 : Provenance des adhérents de la section tennis (source : section tennis de l'ASL).....	25
Graphique 7: Age des adhérents ayant répondu à l'enquête.....	26
Graphique 8: Ancienneté des adhérents ayant répondu à l'enquête.....	26
Graphique 9 : Répartition des adhérents en fonction de la distance entre le club de tennis et leur domicile.....	31
Graphique 10: Moyens de transports utilisés le plus fréquemment par les adhérents en fonction de la distance	32
Graphique 11: Réponse des adhérents à la question « utiliseriez-vous plus souvent le vélo pour rejoindre le club de tennis si des aménagements étaient effectués ? ».....	32

Illustrations

Illustration 1: Représentation schématique du principe de développement durable (source : Agenda 21 du sport français).....	37
Illustration 2: Evolution du trafic communal grâce à l'aménagement de la future voie Nord (avant à gauche, après à droite) (source : PLU).....	40

Dessins

Dessin 1: Coupe des voies avant et après le futur aménagement.....	46
Dessin 2: Aménagement de l'Avenue Louis Charles d'Albert Duc de Luynes.....	47
Dessin 3: Aménagement de la Rue Victor Hugo.....	48
Dessin 4: Plan intérieur du club house.....	54
Dessin 5: Plan de masse du projet d'aménagement.....	55
Dessin 6: Plan masse du projet d'aménagement.....	55

Table des matières

Remerciements.....	4
Introduction.....	7
Partie 1 : Analyse communale de Luynes.....	8
1. Présentation de la commune.....	8
2. Histoire de la commune.....	9
3. Structure communale et analyse morphologique.....	10
a) Typologies urbaines.....	10
b) Les espaces publics.....	12
c) Les potentiels de régénération et de mutation.....	12
d) Objectifs communaux.....	13
4. Luynes : une commune en essor.....	13
a) Une croissance démographique soutenue.....	13
b) Une activité économique, touristique et associative.....	15
5. Les pratiques de déplacement.....	16
a) La trame routière.....	16
b) Pratiques de déplacement.....	17
6. Commune appartenant à la communauté d'agglomération Tour(s)plus.....	17
a) Présentation de Tour(s)plus.....	17
b) Luynes : un pôle relais entre espace rural et urbain.....	18
c) Luynes et le Plan de Déplacement Urbain de l'agglomération.....	19
Partie 2 : Diagnostic.....	22
1. Le club de tennis de l'ASLuynes.....	22
a) Présentation de l'ASL.....	22
b) Histoire du club de tennis.....	22
c) Le tennis : une section en plein essor.....	23
d) Des infrastructures limitées.....	25
2. Connexion du club au reste de la commune et accessibilité.....	28
a) Un emplacement stratégique pour le club.....	28
b) Une accessibilité limitée.....	29
3. Caractéristiques du site et ses contraintes.....	33
a) Contraintes liées à l'environnement.....	33
b) Contraintes règlementaires du PLU.....	33
c) Projets d'aménagements communaux sur le site.....	34
Partie 3 : Enjeux et propositions d'aménagement.....	37

1. Enjeux.....	37
a) Agenda 21 du sport français.....	37
b) Assurer le bon développement du club de tennis pour renforcer le pôle scolaire et sportif, centralité secondaire de la commune.....	38
c) Favoriser l'accès au site par des modes alternatifs à la voiture.....	39
2. Améliorer l'accessibilité du pôle scolaire et sportif et favoriser les modes de circulation douce.....	39
a) Projets liés à Tour(s)plus.....	39
b) Aménagements d'espaces publics favorables aux déplacements doux.....	41
c) Proposition d'aménagement d'un réseau cyclable desservant le pôle scolaire et sportif..	42
3. Propositions d'aménagement pour le club de tennis.....	49
a) Désir des adhérents, besoins en infrastructures et orientation des choix.....	49
b) Terrains disponibles pour l'agrandissement du club.....	51
c) Caractéristiques requises pour le futur aménagement.....	52
d) Aménagement proposé.....	52
Conclusion.....	56
Bibliographie	57
Table des illustrations.....	58
Table des matières.....	60
Annexes.....	61

Objet : mail envoyé aux adhérents de la section tennis de l'ASL le 2 mai 2009, accompagné du questionnaire d'enquête.

Bonjour,

En tant qu'étudiante en première année d'école d'ingénieur en aménagement du territoire, il m'est demandé de réaliser un projet individuel. Connaissant le club de tennis de Luynes de part les cours que j'y donne le jeudi soir depuis deux ans, j'ai choisi d'imaginer le développement de votre club par sa restructuration, son agrandissement et l'amélioration de son accessibilité.

Votre opinion en tant qu'adhérent du club m'est d'une grande importance dans la réalisation de ce projet. C'est pour cela que je vous fait parvenir ce questionnaire, en espérant que vous serez nombreux à me répondre le plus rapidement possible.

Vous pourrez me renvoyer le questionnaire complété à mon adresse mail (charlotte_piochon@yahoo.fr) si possible avant le 07 mai 2009 pour la bonne continuation de mon projet.

Si vous êtes plusieurs adhérents dans la même famille, chacun peut remplir son questionnaire et me le renvoyer séparément, même les plus petits !

Pour répondre aux questions où plusieurs choix de réponse vous sont proposés, il vous suffit de mettre un signe (X,O,* ou autre) dans les cases que vous voulez cocher. Pour les réponses à rédiger, vous n'avez qu'à écrire en dessous de la question posée.

D'avance je vous remercie.

Salutations sportives.

Charlotte PIOCHON

Enquête sur votre club de tennis de l'AS Luynes

1. Quel est votre âge?

Moins de 10 ans ☐ 10-20 ans ☐ 21-40 ans ☐ 41-60 ans ☐ Plus de 60 ans ☐

2. Etes-vous inscrit en tennis « Loisir » ou prenez-vous des cours?

3. A quelle fréquence venez-vous jouer au club?

Moins d'une fois par mois ☐ 1 à 3 fois par mois ☐

1 fois par semaine ☐ Au moins 2 fois par semaine ☐

4. Depuis combien d'années êtes-vous au club de Luynes?

5. Avez-vous été adhérent d'un autre club de tennis d'Indre-et-Loire?

Si oui, le(s)quel(s)?

6. Pourquoi avez-vous choisi le club de tennis de Luynes?

Proximité par rapport à votre domicile	☐
Services proposés (cours)	☐
Autre	☐

Infrastructures	☐
Tarifs	☐

7. Etes-vous satisfait de votre choix?

8. Pensez-vous renouveler votre adhésion l'an prochain? Si non, pourquoi?

9. Les infrastructures vous semblent-elles suffisantes?

Terrains :

Club house :

Autre :

10. La construction de nouveaux courts vous semble-elle nécessaire?

Si oui, remplissez le tableau suivant en indiquant :

- vos préférences (classement de 1 à 4 pour les terrains couverts et extérieurs)
- le nombre de terrains que vous souhaiteriez voir se construire dans la case correspondant à vos surfaces préférées (terrains couverts et/ou extérieurs)

Surface	Terrains couverts		Terrains extérieurs	
	Préférence	Nombre	Préférence	Nombre
Quick (béton poreux)				
Green set (béton lisse)				
Terre battue				
Terre synthétique				

11. La rénovation du club-house vous semble-elle nécessaire?

Vestiaires	
Salle pour manifestations	

Sanitaires	
Terrasse	

Autres suggestions:

12. Vous arrive-t-il de fréquenter d'autres club de tennis que le votre?

Si oui, à quelles occasions (invitation par un ami, tournois, vacances...)?

S'il s'agit de clubs d'Indre-et-Loire, quels sont-ils?

Quels sont pour vous les « points positifs » de ce ou ces clubs?

Accessibilité au club de tennis

13. Habitez-vous la commune de Luynes? Si non, dans quelle autre commune êtes-vous domicilié?

14. Quelle distance y-a-il entre votre domicile et le club de tennis de Luynes?

Moins de 2 km ☐ Entre 2 et 5 km ☐ Plus de 5 km ☐

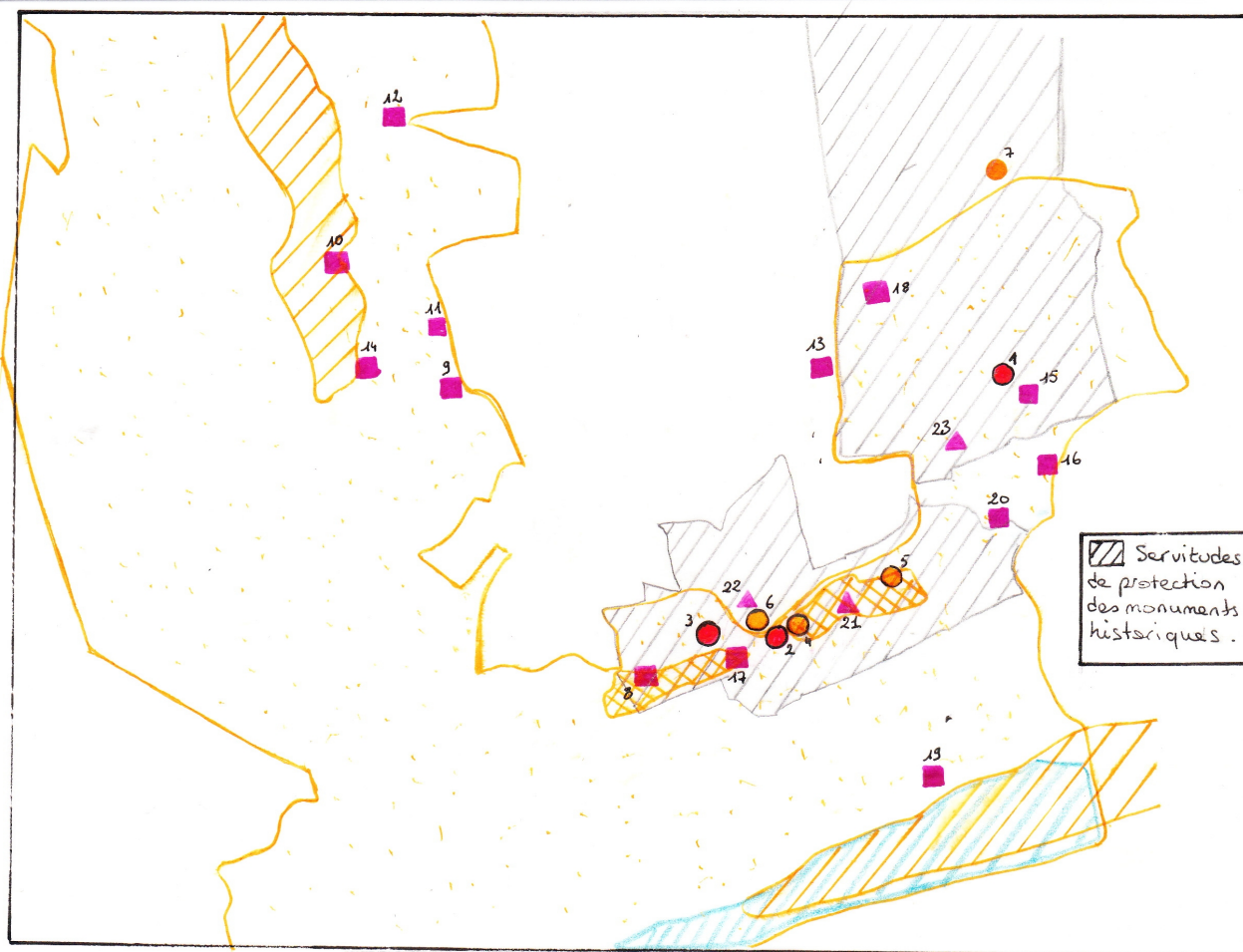
15. Quel moyen de transport utilisez-vous le plus fréquemment pour rejoindre votre club?

voiture ☐ vélo ☐ bus ☐ piéton ☐

En combien de temps estimez-vous faire ce trajet par ce moyen de transport ?

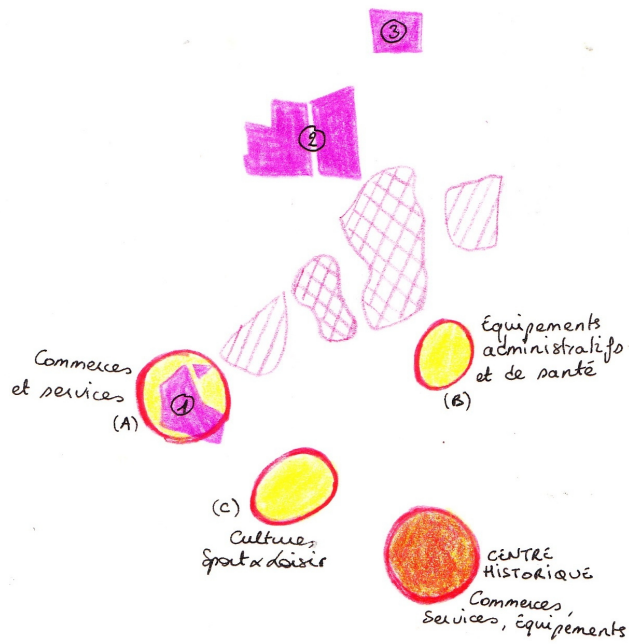
16. Si l'accessibilité du club à vélo était améliorée (piste cyclable, garage à vélo...), utiliseriez-vous plus souvent ce moyen de transport?

Merci!



- 2 LE PATRIMOINE**
- Patrimoine Naturel Protégé
- ZNIEFF (type 1)
 - SITES INSCRITS :
 - Vallée de la Bresme
 - Eperons rocheux
 - Natura 2000
- Patrimoine Bâti remarquable
- Monuments classés
 - 1. Aqueduc gallo-romain
 - 2. de vieille halle
 - 3. maison du XV^e siècle
 - Monuments inscrits
 - 4. Eglise
 - 5. de Chapelle des Chanoines
 - 6. de Château de duynes
 - 7. Le Domaine de la Mignonnerie
 - Bâti très intéressant (8 à 20)
 - Vestiges archéologiques (21 à 23)

Calque à superposer à la Carte 6 : Analyse communale (p.20)



3

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

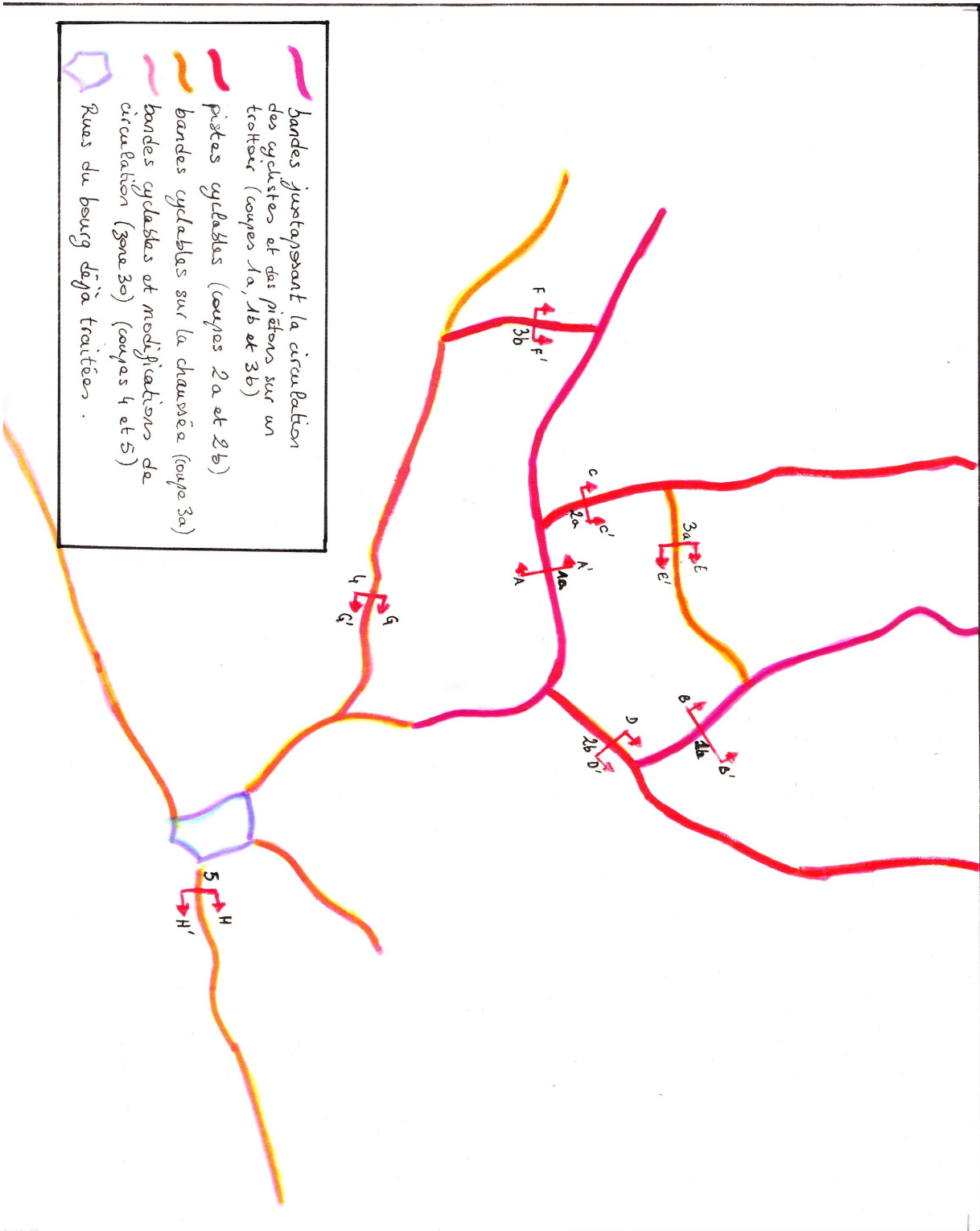
- Centre - bourg
- Pôles d'emploi
 - ① Zone industrielle et économique : Le Chapelat
 - ② Zone industrielle : Les Pins
 - ③ Zone industrielle : La Grande Noüe

SITES STRATÉGIQUES.

- Centre - ville historique
- Centralités complémentaires
 - (A) Le Centre commercial : Quartier du Chapelat
 - (B) Centre culturel, sportif et scolaire : Av. du Général de Gaulle
 - (C) Centre Administratif : Quartier du Clos Mignot
- Zones de développement urbain
- Urbanisation future

Calque à superposer à la Carte 6 : Analyse communale (p.20)

Calque : Types d'aménagement des voies pour accéder au pôle sportif et scolaire à vélo.



Calque à superposer à la Carte 7 : Accessibilité au pôle scolaire et sportif (p.45)

Luynes est une commune ligérienne au riche passé historique dont elle a hérité un patrimoine important. Son château en est le premier témoin. Face à une forte croissance démographique à partir des années 1970, son centre-bourg s'est étendu. Une urbanisation de faible densité s'est alors développée sur le plateau, s'articulant autour de trois centres secondaires regroupant de nombreux équipements publics. Les objectifs communaux, sont aujourd'hui basés sur la limitation de l'étalement urbain, à travers le renforcement de ces trois pôles secondaires tout en portant une attention particulière à la mixité des fonctions, à l'offre en équipements et aux espaces publics. Luynes, par son activité économique du centre bourg et de ses trois pôles d'emplois, mais aussi par son activité touristique liée à son riche patrimoine et son importante vie associative détient l'image d'une commune dynamique et continue à se développer. L'Association sportive de Luynes illustre le dynamisme associatif de la commune. La section tennis, une des premières créées, située au sein du pôle scolaire et sportif, est aujourd'hui une des plus importantes. En plein essor depuis quelques années, elle se voit attractive au-delà des frontières communales. La croissance de la section, surtout due à l'important développement de son école de tennis, devrait se poursuivre dans les prochaines années. Cependant, le club semble avoir atteint ses limites du point de vue des infrastructures. Son extension permettrait de répondre aux besoins mais aussi participerait au renforcement du pôle, et donc à un des enjeux majeurs de la commune. De plus, Luynes et sa communauté d'agglomération tourangelle souhaitent continuer à développer leur offre en équipements, notamment dans les domaines de la culture et des loisirs.

D'autre part, bien que situé à un emplacement stratégique d'un point de vue fonctionnel, l'accessibilité du club reste limitée, en particulier pour les moyens de circulation douce. Luynes présente plus d'un dysfonctionnements dans sa trame routière et aucun aménagement pour les vélos ne permet de rejoindre le pôle en toute sécurité par ce moyen de transport respectueux de l'environnement. En lien avec Tour(s)plus, Luynes doit tout mettre en place pour réduire l'importance de la voiture dans les déplacements de courte et moyenne distance. Elle doit continuer à favoriser les déplacements de proximité, souvent effectués à pieds sur la commune, et s'engager dans le développement des autres circulations douces, particulièrement le vélo, trop peu utilisé actuellement, et ce pour parvenir à un objectif de première importance qui est l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire. L'aménagement d'un réseau cyclable ne bénéficiera pas uniquement aux personnes rejoignant le club de tennis mais il permettra à tous les usagers du pôle scolaire et sportifs d'utiliser ce moyen de transport en toute sécurité.

Ainsi, le projet de développement du club de tennis, et d'amélioration de son accessibilité partage avec la commune deux grands enjeux pour la ville de Luynes : renforcer le pôle secondaire scolaire et sportif d'une part, et développer les moyens de déplacements alternatifs à la voiture d'autre part.